ReD #13

26 NOVEMBRE WEBINAIRE

RENCONTRE RESSOURCES ET DÉCHETS

Que reste-t-il dans nos poubelles ?

comment mesurer l'efficience du tri de nos déchets

ORD & EC
Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur

TÉO
Transition Écologique Observatoire
Pays de la Loire

RaRe
Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement

Déroulé du webinaire

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

14h30 - Accueil par le RARE et propos introductifs par ORD&EC/REGION SUD

14h40 - Caractérisation : de quoi parle-t-on ? ORD&EC

14h50 - Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ? TEO/ORD&EC/OEB
Echanges avec la salle

15h30 - Témoignages de 3 collectivités locales
3R d'ANJOU, CC CŒUR DU VAR, KERVAL CENTRE ARMOR
Echanges avec la salle

16h15 - Propos conclusifs – Jean-Christophe POUET (ADEME)

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Accueil par le RARE et propos introductifs

Le RARE, qui sommes-nous ?

Le RARE rassemble les structures portant des missions d'intérêt général dans le champ du développement durable, à l'échelle régionale.

Objet : Contribuer aux politiques régionales de développement durable

• 3 missions

- Porter la parole des membres et leurs compétences / savoir-faire auprès de l'écosystème national
- Promouvoir l'échange et la coopération
- Initier des projets de mutualisation des méthodes et des moyens

Le RARE : 19 membres à travers toute la France à retrouver sur rare.fr

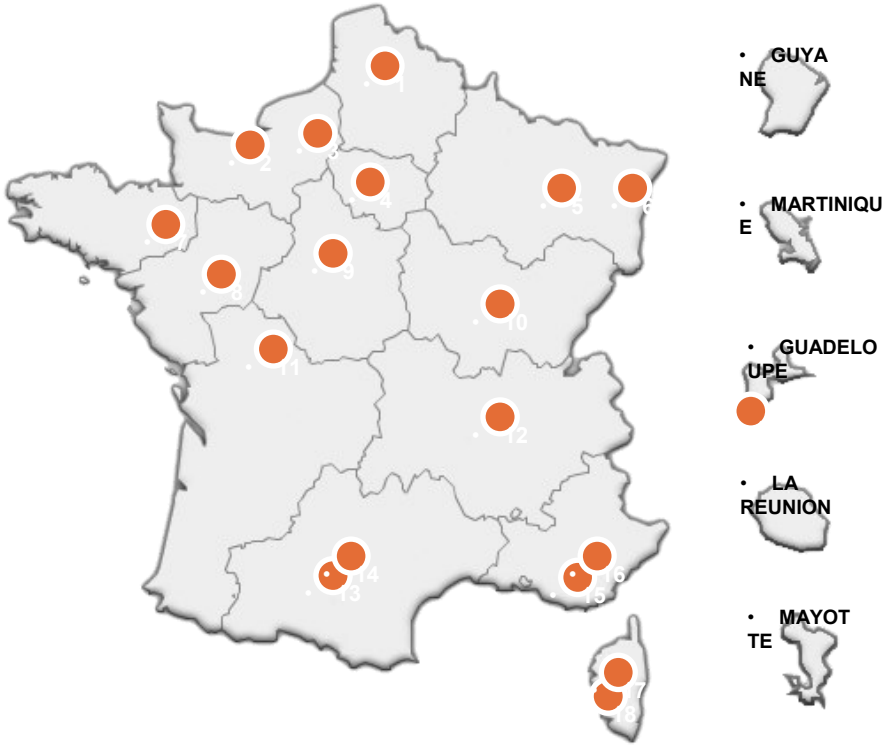

1. CERDD
2. Biomasse Normandie
3. Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
4. Institut Paris Région (ARB, AREC, ORDIF)
5. Région Grand Est
6. Atmo Grand Est
7. Observatoire Environnement de Bretagne
8. TEO Pays de la Loire
9. Région Centre Val de Loire
10. Alterre Bourgogne-Franche-Comté
11. AREC Nouvelle-Aquitaine
12. AURA-EE
13. AREC Occitanie
14. ORDECO
15. ARBE PACA
16. Région Sud (ORD&EC, ORECA)
17. AUE Corse
18. Office Environnemental de Corse
19. Synergîles Guadeloupe

Les agences et observatoires régionaux en appui aux politiques publiques de DD

- **Reconnues par la LTECV**
  Art. 188 et Art. 191

- **par la Loi pour la reconquête de la Biodiversité**
  Art. 21

- **par le Code de l'Environnement (ORD)**
  Art. D541-20

Des outils opérationnels mis en place par les régions et leurs partenaires

pour appuyer la mise en œuvre des politiques publiques de transition

au service des territoires

Missions transversales

Les agences de l'environnement promeuvent une compréhension systémique de l'environnement, du développement durable et de la transition « socio-écologique »

Energie et carbone

Déchets-ressources

Eau

Biodiversité

Mobilité

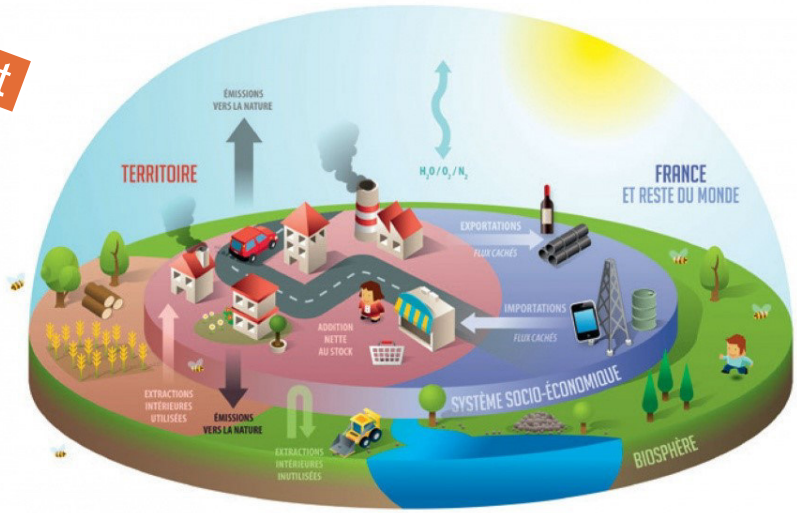

Source : Alterre Bourgogne, 2013

Management de la transition

Adaptation au CC

Santé-environnement,

Alimentation

Les agences et observatoires régionaux, centres de ressources pour la transition

- Connaissance du territoire
&
Observation environnementale

- Apport méthodologique
- Animation de réseau
- Expérimentation

- Création de lien
- Transmission, diffusion

➔ Observatoires de l'énergie, des déchets, de la biodiversité…

➔ Réseaux d'acteurs

➔ Partage et diffusion d'outils de facilitation

RaRe
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE

Que sont les observatoires régionaux de l'environnement ?

Les observatoires environnementaux sont des dispositifs partenariaux mise en place à l'échelon régional par les pouvoirs publics.

Ils sont destinés à centraliser, produire et transmettre une donnée de référence, gratuite, fiable et cohérente dans le temps, pour le compte des pouvoirs publics, pour les aider dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales de transition écologique et énergétique.

Nos valeurs

Une transition qui vient des territoires,
avec l’aide d’un cadrage de l'ambition au niveau national et régional.

Importance de l'appui d'ingénierie territoriale pour accompagner les collectivités

Les agences et observatoires = dispositifs d'ingénierie mutualisée, missions d'intérêt général, voire de service public.

Culture de la coopération qui irrigue les agences et le RARE

Vision systémique : croiser le technique et le socio ; le savoir-être est au moins aussi important que le savoir-faire.

Observatoires régionaux des déchets et de l'économie circulaire

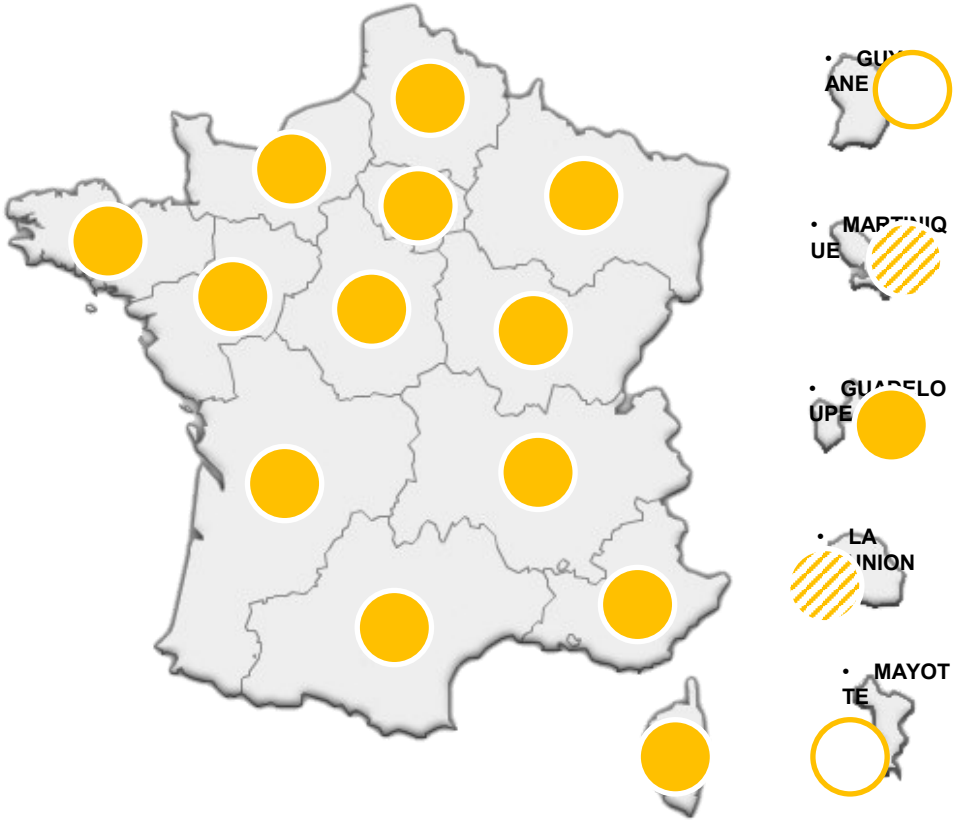

- 16 observatoires régionaux
- dont 14 membres du RARE

Observatoire établi, membre du RARE

Observatoire établi, non membre du RARE

Pas d'observatoire, ou observatoire en préfiguration

Les rencontres RED# : au croisement de l'observation et du terrain

3 rendez-vous thématiques annuels

- Sur des sujets d'expertise des observatoires
- Un éclairage du point de vue de la donnée territoriale
- Sur les enjeux qui touchent nos territoires

2024 : retrouvez les replays sur le site web du RARE www.rare.fr :

- 21 mars – Biomasse Normandie - Les déchets de bois : une ressource convoitée
- 13 juin – Odema - Dispositifs locaux des déchets & de la matière
- 26 novembre – ORD&EC et TEO - "Que reste-t-il dans nos poubelles ? Comment mesurer l'efficience du tri de nos déchets"

- Avec le soutien de l'ADEME

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les intervenants

2 - Caractérisation : de quoi parle-t-on ? - Céline GIDEL, coordinatrice ORD&EC

3 - Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ?

- **Que font les Observatoires dans ce domaine ?** - Cannelle HUET, chargée de projets déchets – ressources, TEO Observatoire de la transition écologique
- **Etude des caractérisations régionales** en Pays de la Loire, TEO
- **Analyse des campagnes locales de caractérisation** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ORD&EC
- **Enjeux de vulgarisation des caractérisations** en Bretagne, Christophe BOUE, chef de projet Déchets OEB Observatoire de l'environnement en Bretagne
- **Caractérisations et réglementation, de nouveaux enjeux**, Arthur de CAZENOVE, Responsable d'Unité, REGION SUD/ ORD&EC

4 - Témoignages de collectivités locales

- **Outils de sensibilisation et d'arbitrage pour les élus** - Floriane CHAPRON, Directrice générale des services, Syndicat de gestion des déchets 3RD'ANJOU
- **Outil continu de recadrage de la stratégie territoriale** - Alex MESNIL, Communauté de communes Cœur du Var, Chargé de mission biodéchets
- **Pour aller plus loin , la caractérisation des encombrants au regard du déploiement des filières REP** - Yann LE BRIS, coordinateur PLPDMA, Syndicat de valorisation des déchets KERVAL Centre Armor

5 - **Propos conclusifs**, Jean-Christophe POUET (ADEME) , Chef du service de coordination, d'évaluation et de valorisation, ADEME

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2 - Caractérisation : de quoi parle-t-on ?

RaRe
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux d'une campagne nationale

- Déterminer la **composition des déchets ménagers et assimilés** collectés par le service public en France métropolitaine.

- Suivre **l'impact des politiques** des déchets, notamment les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015) et à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC, 2020) permettant de mieux **cerner les priorités et efforts à engager** pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

La dernière campagne MODECOM™ => 2017

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les objectifs des campagnes nationales

5 objectifs pour la campagne 2017 :

1. **Mesurer l'évolution de la composition des DMA** depuis 2007
2. Déterminer, au niveau national, **la part des déchets professionnels pris en charge par le service public** de prévention et gestion des déchets (SPPGD)
3. Identifier les gisements ciblés par **les actions de prévention** et investir le champ du **gaspillage alimentaire**
4. Identifier **les potentiels de valorisation des déchets collectés**
5. **Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)** au plus juste de la réalité des gisements

3 campagnes nationales réalisées en 1993, 2007 et 2017

La composition moyenne des ordures ménagères résiduelles (OMr) en 2017

Les résultats 2017 - 251 kg par habitant

- Verre – Métaux –Textiles : 12 %

- Textiles sanitaires : 14 %
- 35 kg/hab./an

- Putrescibles : 33 %
- 83 kg/hab./an
- ✓ Gaspillage alimentaire : 11,5 % des OMR, soit 29 kg/hab./an

- Papiers/Cartons : 15 %

- Plastiques : 15 %
- 37 kg/hab./an

- *Autres 11 %*

- ✓ **Valorisation organique** : **38 % des OMR, soit près de 100 kg/hab./an**
- ✓ **Recyclage** : **35 % des OMR, soit 88 kg/hab./an**
- ✓ **Valorisation énergétique** : **15 % des OMR en complément, 38 kg/hab./an**
- ✓ **Déchets relevant d'une filière REP** : **40 % des OMR, soit environ 101 kg/hab./an**

La composition moyenne en déchèterie en 2017

Les résultats 2017 - Déchèterie

- Composition globale avait très peu évolué depuis 2007
  - 30 % Putrescibles (essentiellement déchets verts)
  - 23 % Encombrants/tout-venant
  - 25 % Déblais et gravats
  - 14 % Matériaux recyclables

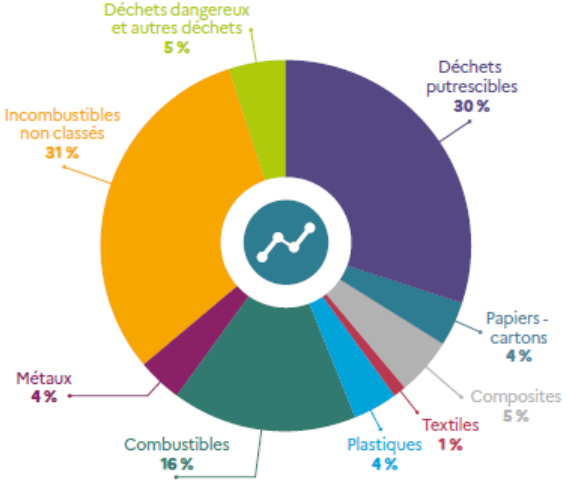

- Focus sur le flux tout-venant :
  - 54 % orienté vers le stockage, 22% vers l'incinération
  - 28 % déchets relevant d'une filière REP
  - 40 % objet d'une valorisation matière : plastique, métaux, bois… (hors flux ciblé par une filière REP)
  - **86 %** du flux tout-venant pourrait être détourné du stockage

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vidéo de vulgarisation par Versailles Grand Parc

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

3 - Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ?

Photographie des caractérisations régionales : Des travaux exploratoires pour 4 Observatoires

Les travaux régionaux sur les caractérisations de déchets :

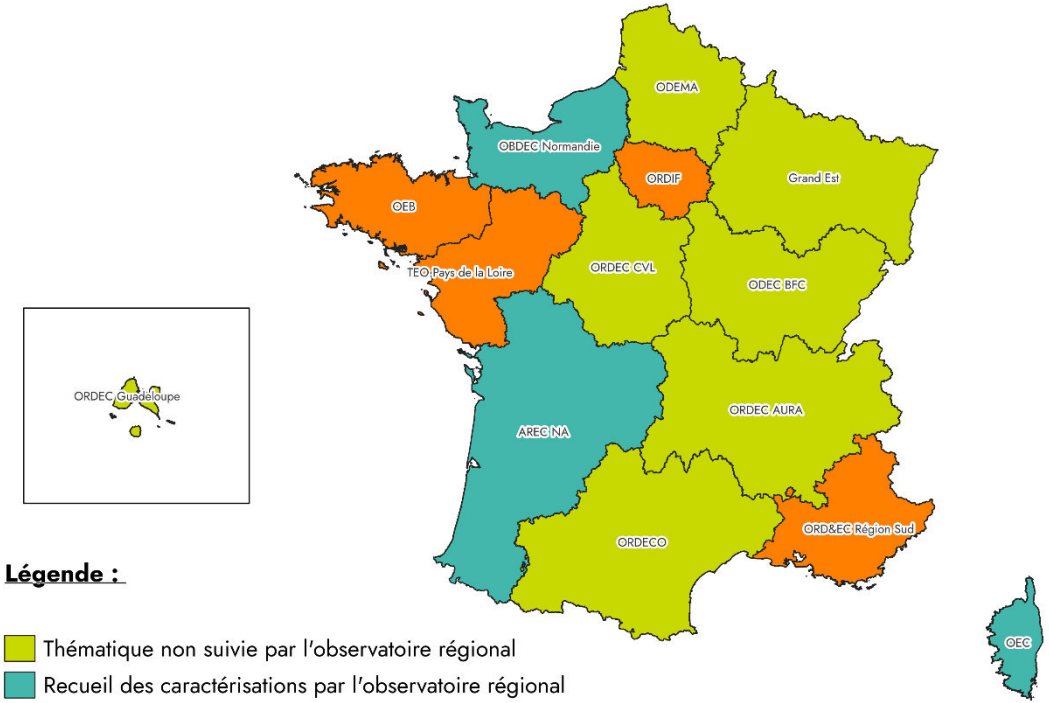

Légende :

- Thématique non suivie par l'observatoire régional
- Recueil des caractérisations par l'observatoire régional
- Régionalisation des caractérisations par l'observatoire régional

Photographie des caractérisations régionales : 3 approches différentes et complémentaires

Des approches différentes
1 objectif commun :
Démontrer l'intérêt d'analyser des caractérisations à l'échelle régionale pour suivre les politiques publiques locales de gestion des déchets

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ?

TÉO
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
OBSERVATOIRE
PAYS DE LA LOIRE

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Objectifs et méthodologie

Périmètre de l'étude régionale Pays de la Loire :

- Flux concernés : **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) et **Emballages ménagers collectés séparément** (hors verre et papiers) (EMB)
- Année de référence : **2021**

Objectifs :

- Déterminer les **compositions moyennes régionales des flux OMR et EMB** et les comparer aux données nationales (dernière campagne MODECOM 2017)
- **Identifier les gisements potentiels de réduction et de valorisation** à travers les filières existantes ou à venir
- Analyser **l'influence potentielle du financement incitatif** sur la composition des flux

Les étapes de l'étude :

- Analyse du profil régional
- Collecte des caractérisations OMR et EMB auprès des **EPCI à compétence Collecte**
- Harmonisation des caractérisations à partir d'une grille définie par TEO
- Calcul des **compositions moyennes régionales des flux pondérés par la population** des EPCI
- **Valorisations de l'étude** : rapport détaillé, synthèse, infographie, page dédiée sur notre site avec datavisualisation

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Méthodologie : représentativité de la région

Bilan de l'échantillon de collectivités couvertes par une caractérisation	*OMR*	*EMB*
Nombre de collectivités couvertes :	*45*	*40*
Population régionale couverte :	*76 %*	*60 %*

L'échantillon d'acteurs couverts par une caractérisation doit être représentatif de la région :

- Critère 1 : Couverture homogène des 5 **départements** (+ 50% de la population sur chaque département) ✓
- Critère 2 : représentativité des **typologies de territoire** (urbain, rural, touristique) ✓
- Critère 3 : représentativité des **modes de financement** ✓

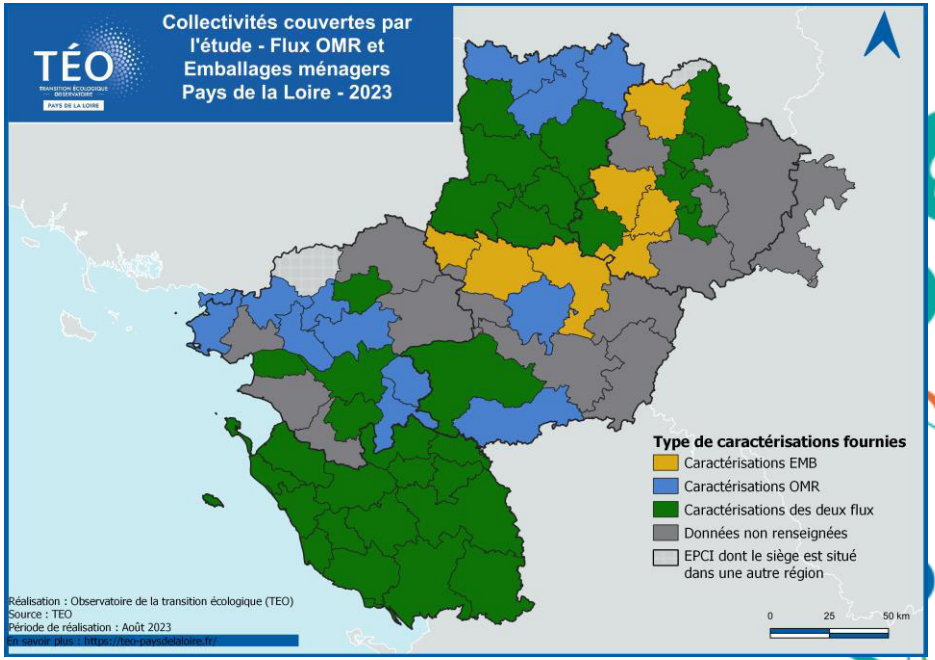

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Résultats : composition du flux OMR

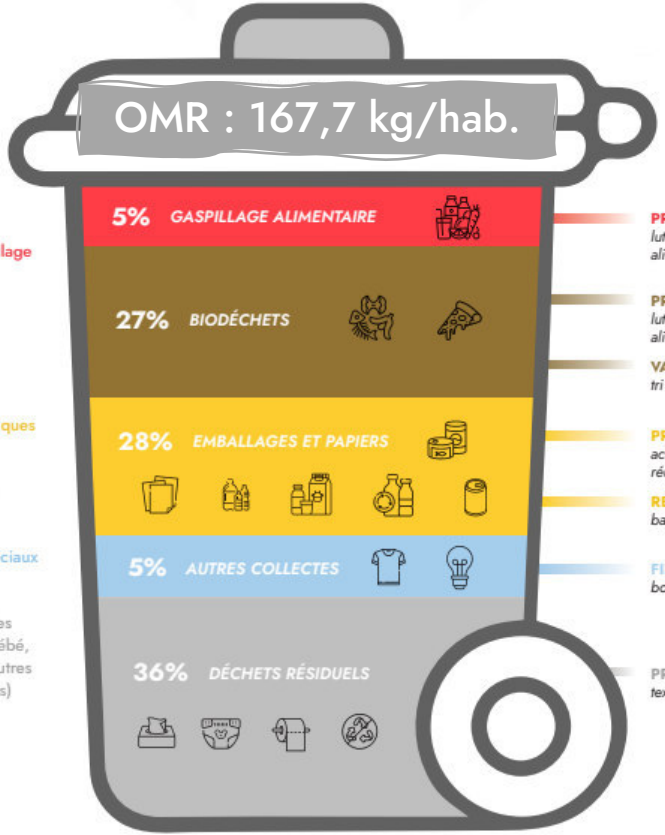

8 kg/hab.
- Aliments sous emballage

45 kg/hab.
- Restes de cuisine
- Reste de repas
- Déchets de jardin

46 kg/hab.
- Emballages en plastiques
- Papiers/cartons
- Métaux
- Emballage en verre

8 kg/hab.
- Textiles, déchets spéciaux

61 kg/hab.
- Dont 32 kg de textiles sanitaires (couche bébé, papiers souillés et autres fractions hygiéniques)

PRÉVENTION : *lutte contre le gaspillage alimentaire*

PRÉVENTION : *lutte contre le gaspillage alimentaire*

VALORISATION ORGANIQUE : *tri à la source des biodéchets*

PRÉVENTION : *achat en vracs, emballages réutilisables*

RECYCLAGE : *bac jaune et colonne à verre*

FILIÈRES SPÉCIFIQUES : *bornes textiles, déchèteries*

PRÉVENTION : *textiles sanitaires réutilisables*

64 %
DES DÉCHETS
présents dans les OMR
N'Y ONT PAS LEUR PLACE !

Si tous ces déchets étaient jetés dans les bonnes filières, il ne resterait plus que
61 kg/hab./an
dans les OMR

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Résultats : composition du flux OMR – comparaisons & analyses

Comparaison avec le MODECOM National :

Périmètre	Ratio OMR
Pays-de-la-Loire (2021)	167,7 kg/hab. INSEE
France (2017)	253,7 kg/hab. INSEE

Catégorie	Comparaison France / Pays de la Loire
Putrescibles	- 32%
Papiers/Cartons	- 51%
Textiles sanitaires	- 8%
Plastiques	- 37%
Verre	- 54%

Analyse selon le mode de financement

Production d'OMR selon le mode de financement
(kg/hab. INSEE – 2021)

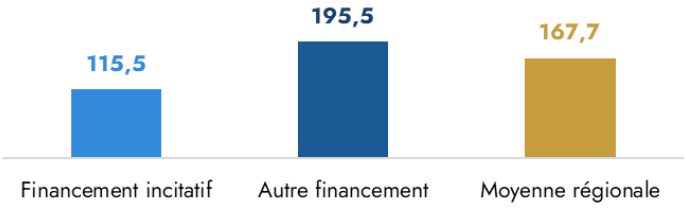

Impact du financement par rapport à la moyenne régionale

Catégorie	Région	Financement incitatif	Autre financement
Putrescibles	56 kg/hab.	**- 19 kg/hab.**	**+ 11 kg/hab.**
Textiles sanitaires	33 kg/hab.	**- 5 kg/hab.**	**+ 0 kg/hab.**
Plastiques	24 kg/hab.	**- 10 kg/hab.**	**+ 3 kg/hab.**
Papiers	11 kg/hab.	**- 4 kg/hab.**	**+ 2 kg/hab.**

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Résultats : composition du flux Emballages (hors verre et papiers)

Ratio de collecte des emballages ménagers collectés séparément (hors verre et papiers) :
31,6 kg/hab. INSEE
(56% du ratio de collecte emballages et papiers – Collecte 2021)

En 2021, toute la région n'était pas encore en **extension de consignes de tri** (ECT). **L'ECT a un impact significatif sur les performances de collecte des plastiques**. Depuis 2023, la région est totalement couverte par l'ECT, l'adoption de ce nouveau geste de tri par les usagers sera sans doute visible sur les performances des plastiques dans les caractérisations à venir des collectivités.

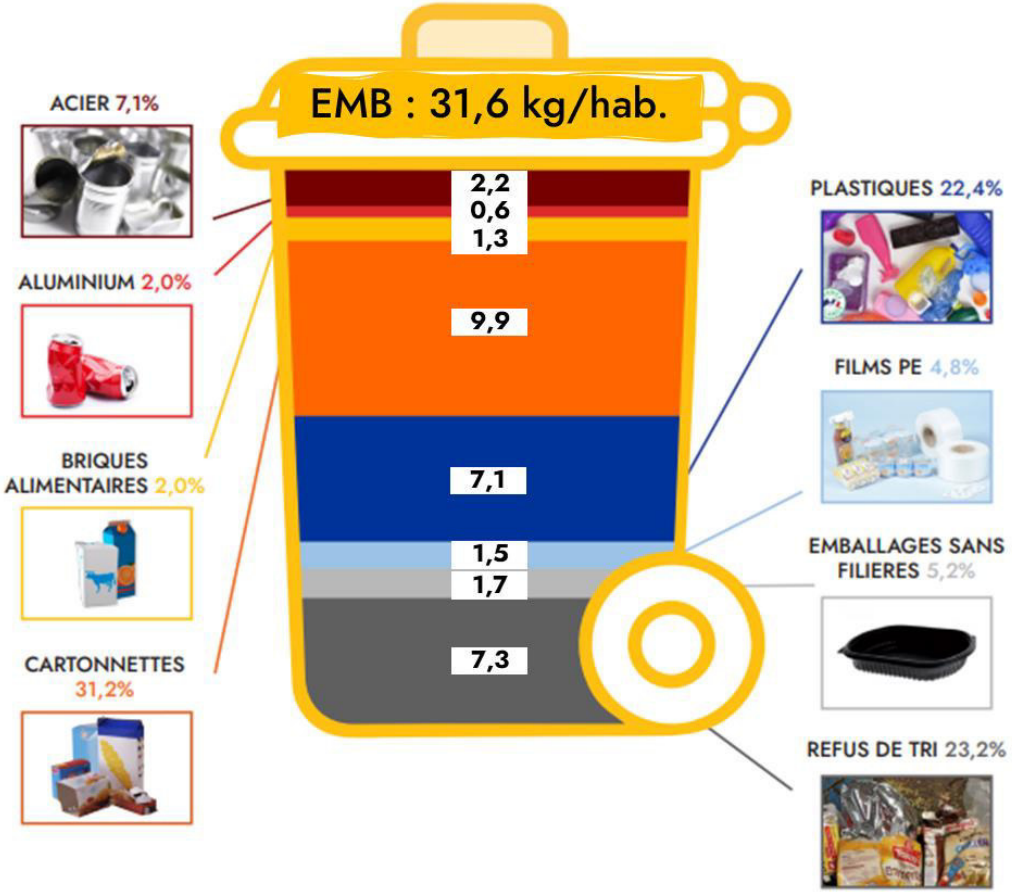

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Résultats : zoom sur les refus de tri

23,2%

des emballages ménagers collectés séparément (hors verre et papiers) sont des **REFUS DE TRI**

Le détournement des erreurs permettrait de réduire le taux de refus de tri à **17%**

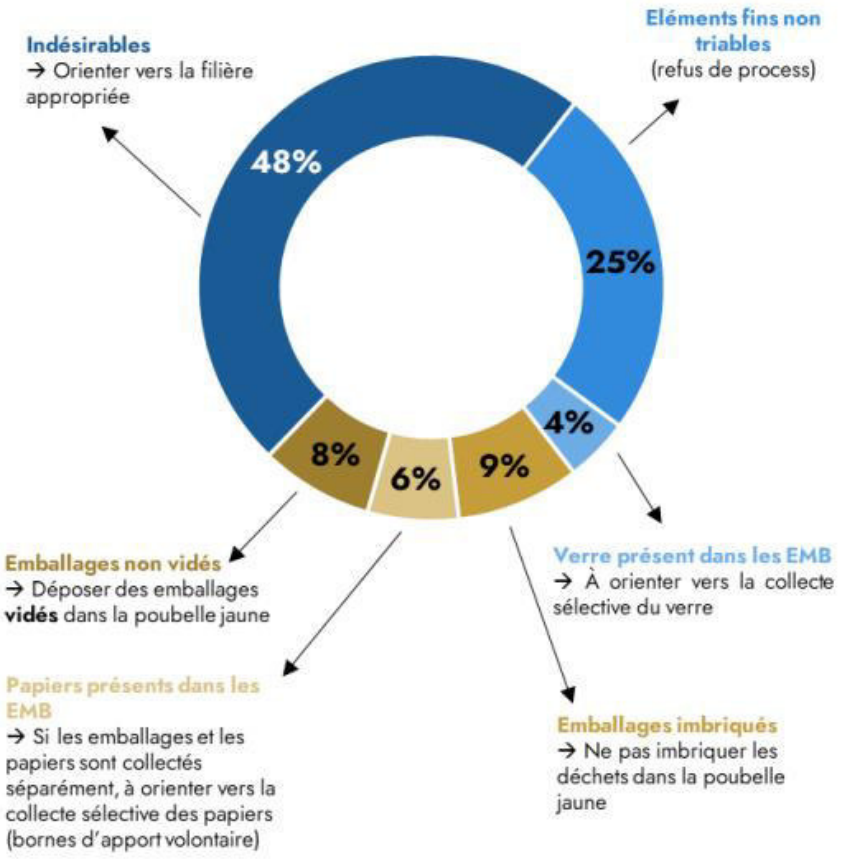

Etude régionale caractérisations des déchets par TEO Pays de la Loire

Les valorisations à disposition

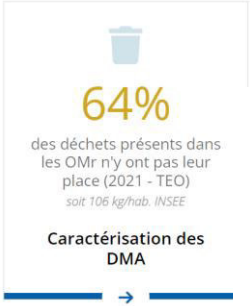

Infographie

Rapport complet

https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/caracterisation-des-dma/

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ?

ORD & EC

Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Analyse des campagnes locales de caractérisation des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectifs et méthodologie

Constat régional :

Une production de DMA supérieure à la production nationale : 729 kg/hab. > 594 kg/hab. (données 2021)

Une part importante d'OMr dans les DMA par rapport à la moyenne nationale : 370 kg/hab. > 237 kg/hab.

Périmètre de l'analyse en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Flux concernés : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Caractérisations normées ou non, mais répondant à un détail des catégories et sous-catégories CARADEME
- Années de référence : 2016 à 2022

Objectifs :

- Déterminer les compositions moyennes régionales des flux OMR et les comparer aux données nationales (dernière campagne MODECOM 2017)
- Identifier l'impact des saisons sur des territoires dits « touristiques »
- Évaluer les taux de captage de verre et d'EMB
- Identifier les gisements potentiels de réduction et de valorisation, notamment sur les putrescibles encore présents dans les OMr
- Sensibiliser sur les coûts potentiellement évitables

Les étapes de l'analyse :

- Recueil des caractérisations OMR auprès des EPCI à compétence Collecte et syndicats (51 caractérisations analysées, 32 collectivités/60)
- Harmonisation des caractérisations à partir catégories et sous-catégories ADEME
- Identification des limites de l'analyse
- Analyse du panel de caractérisations au regard des typologies d'acteurs et des saisons
- Présentation des résultats de l'analyse dans le Tableau de Bord 2022 de l'ORD&EC

Quantités potentiellement valorisables dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

269 kg/hab. de déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles ont une valeur !

7 % liés au gaspillage alimentaire

ils représentent un coût de traitement « évitable »

269 kg/hab.

Cartons : 11,5 kg/hab.

Textiles : 13 kg/hab.

Verre : 27 kg/hab.

Putrescibles : 106 kg/hab.

Emballages & papiers : 111 kg/hab.

70 %

DES DECHETS

présents dans les ordures

ménagères résiduelles

NE DEVRAIENT PAS Y ÊTRE !

Estimation des taux de captage régionaux

Via les collectes sélectives

$$= \frac{\text{Nombre de kg/hab. collectés sélectivement}}{\text{Nombre de kg/hab. potentiellement collectables}}$$

Nombre de kg/hab. collectés via les collectes sélectives + estimation des kg/hab. encore présents dans les ordures ménagères résiduelles

	Taux de captage régional	Taux de captage national
Verre	**57 %** 25 kg collectés/hab. [37 % - 87 %]	**70 %** 32 kg collectés/hab.
Emballages & papiers	**35 %** 38 kg collectés/hab. [21 % - 53 %]	**72 %** 54 kg collectés/hab.

** % de la sous-catégorie MODECOM 2017 x kg/hab. d'OMr en région = quantité potentiellement valorisable contenue dans les OMr*

Les principaux enseignements de cette analyse

- Encore beaucoup d'ordures ménagères résiduelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur en comparaison de la moyenne France : environ 1,5 fois !

- La typologie « touristique » ne semble pas être un frein à la collecte du verre et des emballages/papiers, certaines collectivités atteignant les meilleurs taux de captage régionaux sur les hautes saisons touristiques

- Les taux de captage sont bien inférieurs lorsque l'exutoire principal des ordures ménagères résiduelles est une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) par rapport à une unité de valorisation énergétique (UVE) et bien inférieurs aux taux de captage nationaux

- 1/4 à 1/3 des ordures ménagères résiduelles sont des putrescibles (surtout des biodéchets)

- Près de ¾ des ordures ménagères résiduelles sont valorisables (biodéchets, filières à responsabilité élargie du producteur REP, cartons, etc.) et ne doivent donc pas être éliminés en tant que « résiduels »

Pour plus d'informations, consultez le Tableau de Bord 2022
https://www.ordeec.org/

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Quel intérêt d'avoir une photographie des caractérisations régionales ?

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

DMA SPGD : Résultats bretons et positionnement par rapport aux objectifs

Évolution du ratio collecté (en kg/hab.) et **positionnement par rapport à l'objectif régional***

**L'objectif "-25% de DMA hors végétaux" du PRPGD est décliné ici aux seuls "DMA collectés en mélange" comme un axe de lecture des données. Il ne s'agit pas d'un objectif en tant que tel.*

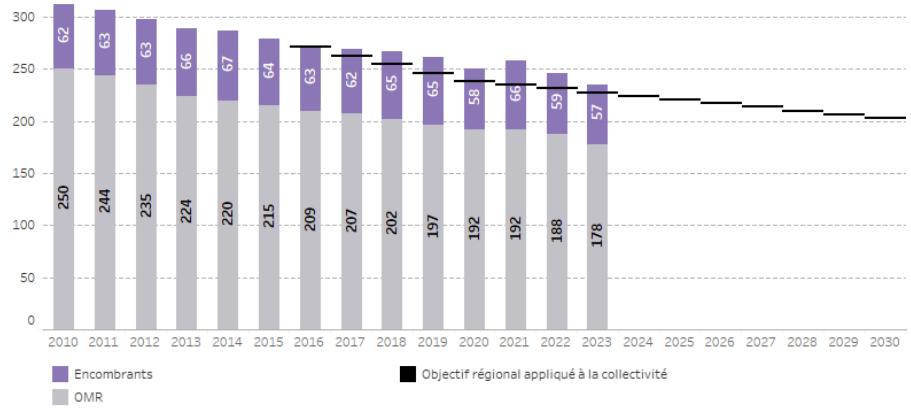

DMA hors Végétaux (PRPGD breton) : objectif -25% sur la période 2016-2030

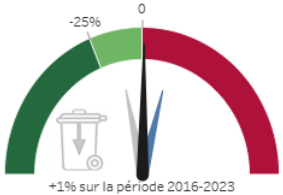

+1% sur la période 2016-2023
Détail : non triés en gris ; triés en bleu

Diminuer les DMA ET augmenter la valo. matière : limiter les autres filières à 160kg

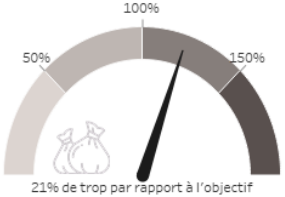

21% de trop par rapport à l'objectif 'Combiné' 2030 calculé pour le territoire

Calcul d'un objectif 'combiné' pour les DMA SPGD NDNI

Le domaine des déchets est riche de nombreux objectifs inscrits dans le Code de l'environnement et le PRPGD. Les travaux réalisés ici visent à matérialiser un objectif 'combiné' réunissant les objectifs du PRPGD sur la **baisse des DMA** (-20% de végétaux et -25% de DMA hors végétaux - cf pages 3 et 4) et l'objectif de **65% de valorisation matière et organique des DNDNI** inscrit dans le code de l'environnement.

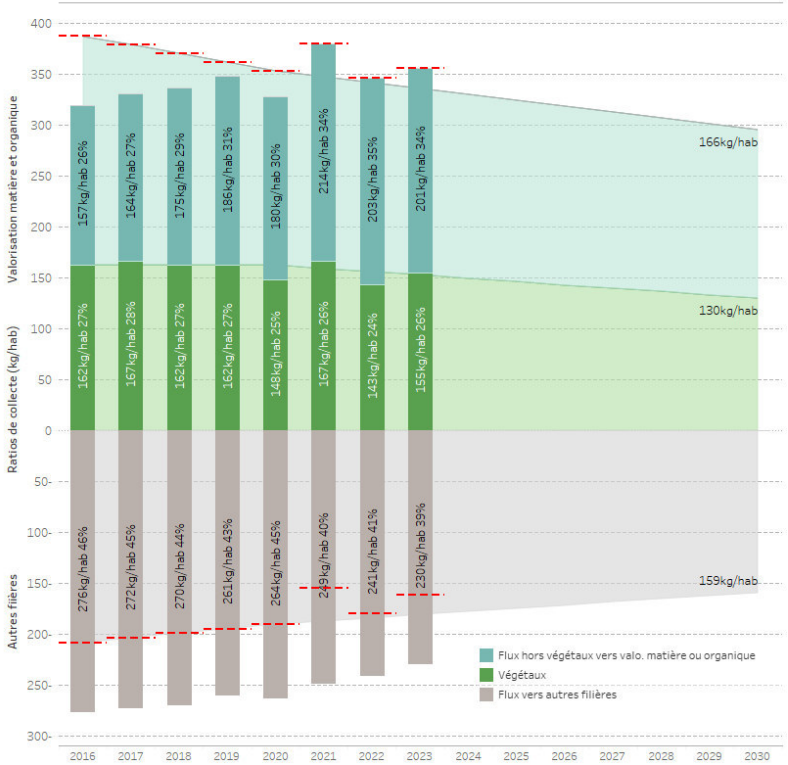

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Contexte, objectifs et méthodologie

Contexte :

- Pas d'étude spécifique ;
- Sollicitation des résultats des caractérisations dans le cadre des enquêtes annuelles Sinoe® ;
- 1 compilation dans le cadre de la publication de l'édition 2021 des « Chiffres clés des déchets en Bretagne » (données 2018-2019) ;
- Une mise à jour en cours ;
- Nécessité de consolider ces travaux avec l'expertise des collectivités.

Objectifs :

- Suivre une moyenne régionale initialisée dans le PRPGD ;
- Évaluer un potentiel régional de tri et de valorisation ;
- Fournir un recueil des caractérisations réalisées par les collectivités bretonnes ;
- Calculer 2 objectifs.

Méthodologie :

- Qualification des données récupérées (méthode CARADEME, autre méthode comparable, autre méthode)
- Harmonisation des nomenclatures utilisées
- Utilisation d'une moyenne sans pondération pour les résultats régionaux (pas de travaux sur la représentativité)

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Périmètre pour la compilation régionale

Collectivités dont une caractérisation OMR 2018 ou 2019 a été exploitée dans le présent document

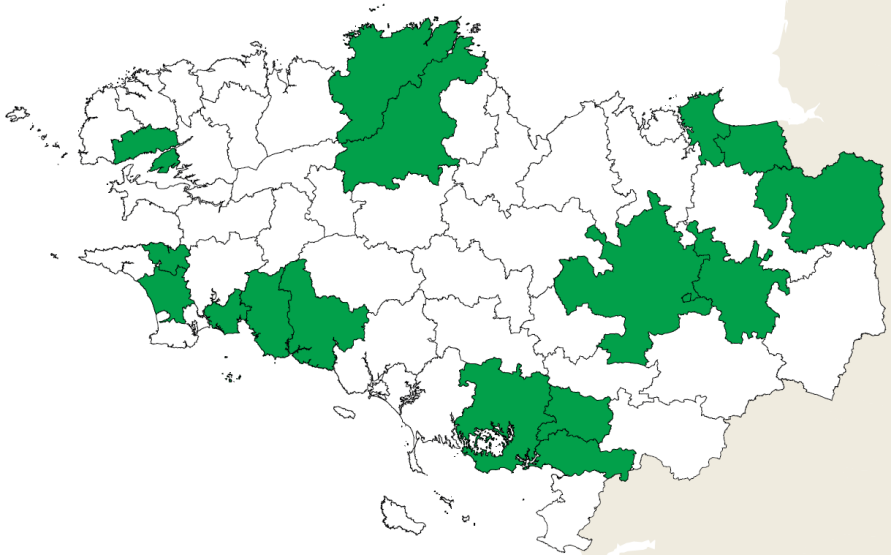

Les résultats de 16 collectivités ayant réalisé une caractérisation d'OMR en 2018 ou 2019 ont été recueillis et sont exploités ici (44 % de la population régionale). Cette exploitation est exhaustive et non basée sur un plan d'échantillonnage. Les caractérisations compilées ne suivent pas toutes la méthode nationale de l'ADEME. Les compilations et analyses réalisées ici sont donc à prendre avec précaution.

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Composition moyenne de la poubelle OMR et dispersion des résultats

En comparaison avec les résultats de la dernière caractérisation nationale, les présentes analyses montrent :

- une part de textiles sanitaires et de plastiques plus importante dans la poubelle OMR bretonne,
- une moindre représentation des papiers, cartons, métaux et déchets putrescibles.

Environ 20 % des déchets putrescibles correspondent à du gaspillage alimentaire. Au niveau des plastiques, environ 40 % sont des emballages et 45 % des films.

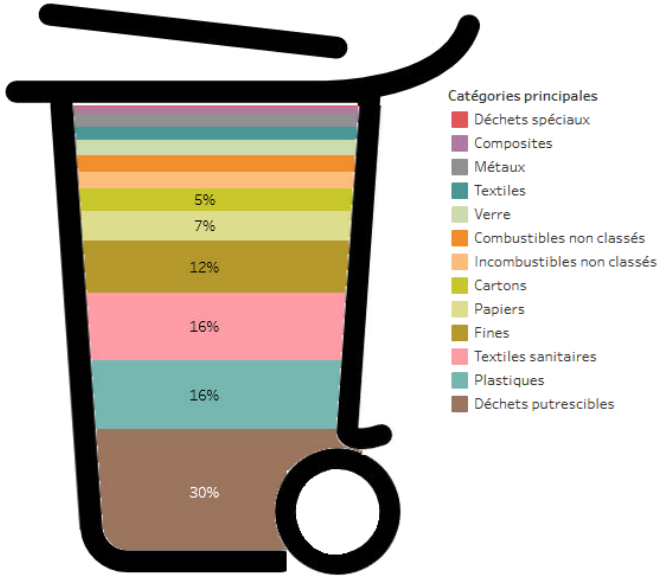

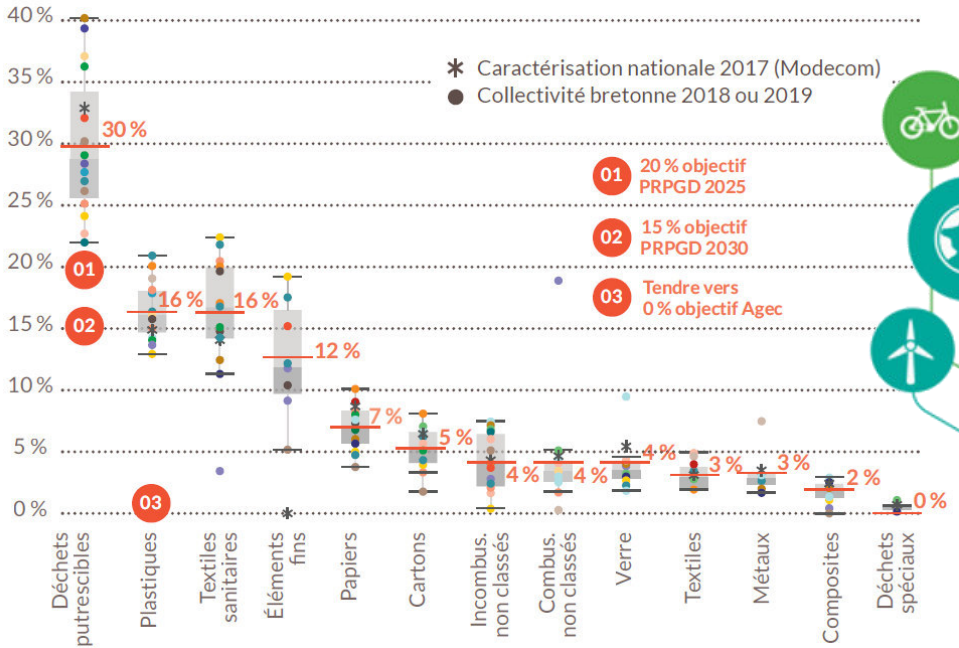

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Analyses comparatives

Une analyse comparative, sur la base des données disponibles, ne permet d'identifier que peu de différences par **typologie d'habitat** :

- la présence de déchets putrescibles semble un peu plus marquée en habitat pavillonnaire et sur le littoral,
- le papier semble quant à lui occuper une part plus importante dans les poubelles des centres villes.

Un impact de la **saison touristique** est identifié

- ponctuellement à la hausse sur les textiles sanitaires
- et à la baisse sur les déchets putrescibles et le papier

mais ces résultats sont variables d'un territoire à l'autre.

Quelques **fluctuations interannuelles** sont constatées dans les collectivités disposant de plusieurs caractérisations.

- Seuls les textiles sanitaires semblent marqués par une tendance franche, celle d'une part croissante dans la poubelle.

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Estimation du potentiel de valorisation

Estimation du potentiel de valorisation matière ou organique de la poubelle OMR

68 % des OMR présentent un potentiel de valorisation matière et organique • 442 300 tonnes, 133 kg/hab.

- Résiduel 216 900 t, 65 kg/hab.
- Composites 9 000 t, 3 kg/hab.
- Métaux 13 900 t, 4 kg/hab.
- Verre 24 800 t, 7 kg/hab.
- Cartons 32 600 t, 10 kg/hab.
- Papiers 45 600 t, 14 kg/hab.
- Textiles sanitaires 50 000 t, 15 kg/hab.
- Plastiques 73 000 t, 22 kg/hab.
- Déchets putrescibles 185 700 t, 56 kg/hab.

Calculs basés sur les ratios 2019

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Une datavisualisation pour découvrir l'ensemble de résultats

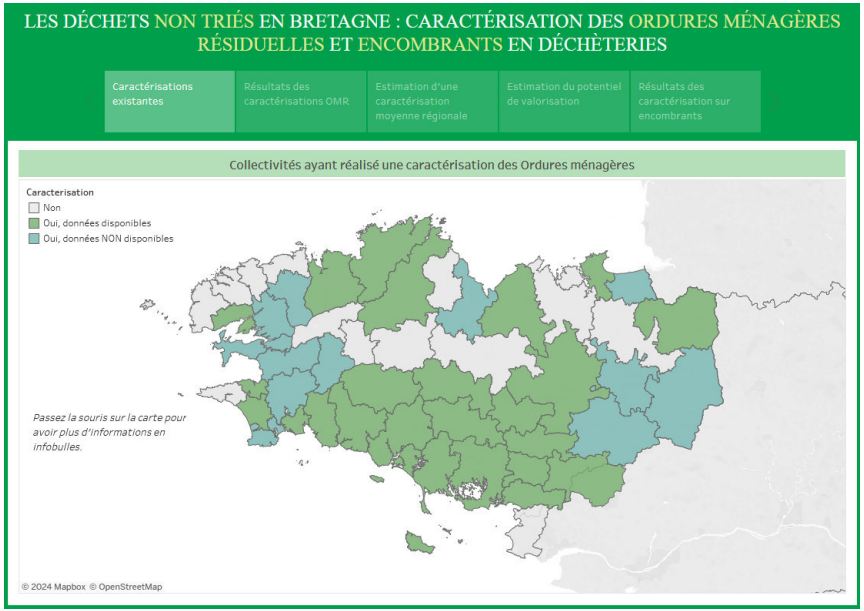

https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/les-dechets-non-tries-en-bretagne-caracterisation-des-ordures-menageres-residuelles

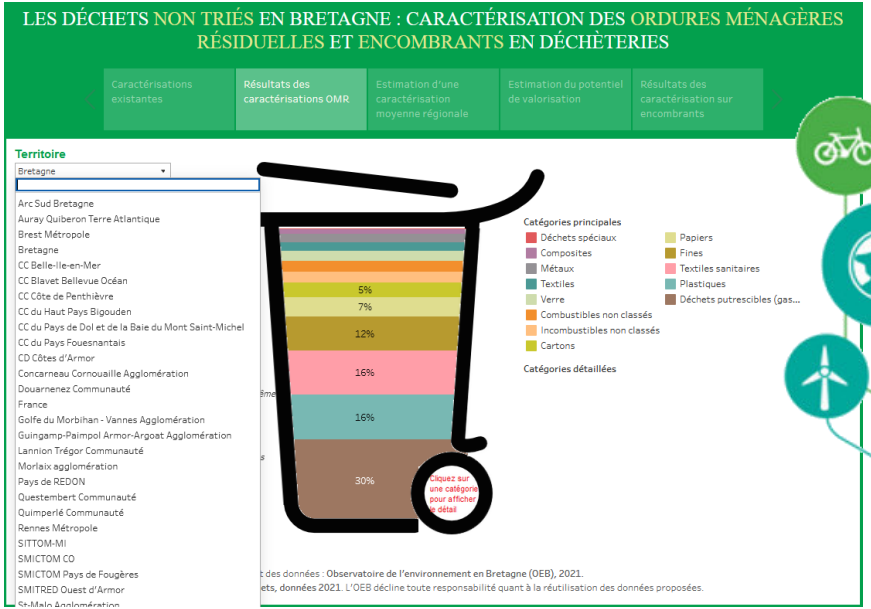

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Calcul de 2 indicateurs du tableau de bord régional

RaRe
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

TABLEAU DE BORD : PRODUIRE MOINS ET VALORISER PLUS, POSITIONNEMENT DE LA BRETAGNE PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX OBJECTIFS

Réduction des biodéchets dans les OMR : 20% en 2025 et 15% en 2030 (PRPGD breton)

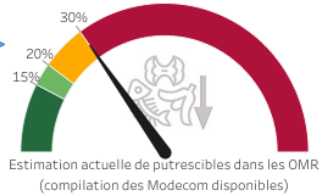

Interdiction des plastiques à usage unique et viser 100% de collecte des déchets recyclables

3EME PARTIE

OBJECTIFS DU PLAN BRETON

OBJECTIFS BRETONS

1/2

Au-delà des principes fondamentaux mentionnés ci-avant, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne se fixe également des objectifs détaillés précisés dans les tableaux suivants. Ces objectifs concernent d'une part le respect des objectifs réglementaires qui s'appliquent bien évidemment au Plan, d'autre part des objectifs complémentaires proposés au niveau de la Bretagne.

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
C	DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	Généralisation pour tous les producteurs en 2023 (Paquet Economie circulaire UE)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030

- Section 1 : Dispositions générales (Articles L541-1 à L541-8) >> **Article L541-1 :** 4° ter Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 ;
- Sous-section 1 bis : Lutte pour le réemploi et contre le gaspillage ... (Articles L541-15-3 à L541-15-17) >> **Article L541-15-10 II et III :** Interdiction progressive des plastiques à usage unique
- Sous-section 2 : Filières soumises à la responsabilité élargie du producteur (Articles L541-10 à L541-10-17) >> **Article L541-10-11 :** I.-La France se donne pour objectif d'atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029.

Valorisation des caractérisations de déchets réalisées par les collectivités

Une compilation des caractérisations sur encombrants de déchèteries

L'actualisation de la compilation 2017 des caractérisations sur les bennes d'encombrants de déchèteries n'a pas pour sa part pu être réalisée faute de retours suffisants.

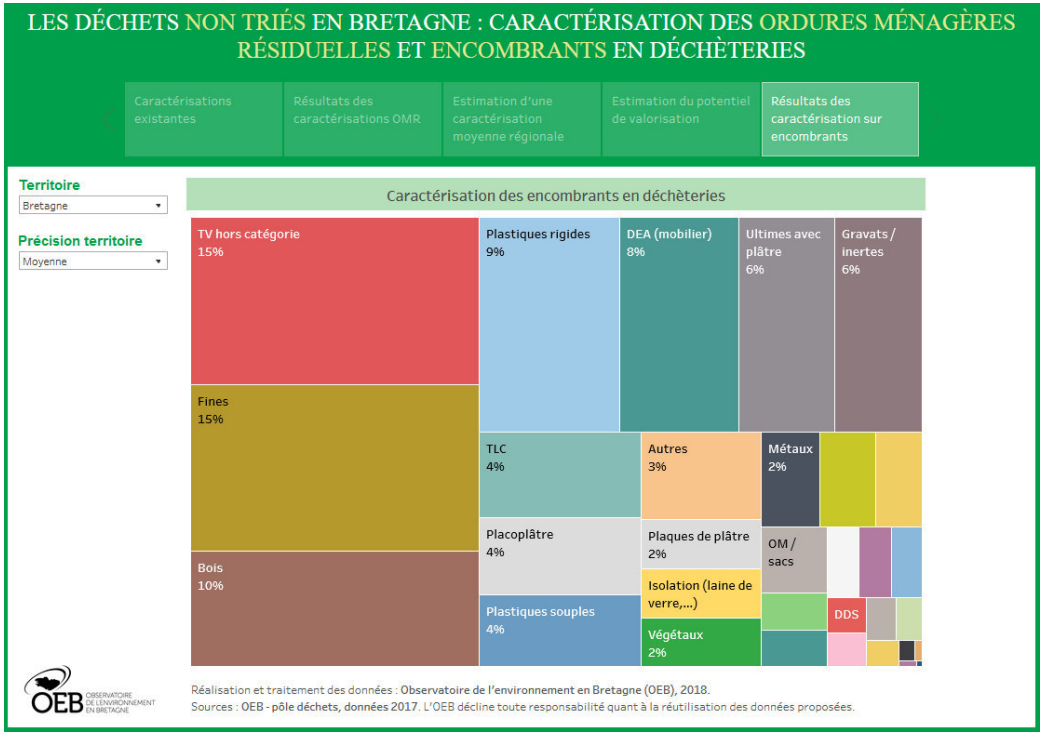

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Questions / Réponses

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Caractérisations et réglementation, de nouveaux enjeux

Caractérisation des déchets entrants dans les installations de stockage

La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**, votée en février 2020, modifie les conditions d'élimination des déchets non dangereux afin de **diminuer la quantité de déchets valorisables éliminée au profit de la quantité de déchets valorisés**.

Les évolutions des conditions de l'élimination des déchets non dangereux sont précisées dans le **décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 entré en vigueur au 1er janvier 2022**.

Il crée l'article R.541-48-3 **interdisant progressivement la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables**. Les déchets incinérés ne sont pas visés par cet article.

L'article introduit aussi une **procédure de contrôle des déchets entrants** que doivent mettre en place les exploitants d'ISDND. Il se fonde sur la réception d'un **rapport annuel de caractérisation des déchets apportés dans l'installation, incombant au producteur des déchets** ou à défaut à leur détenteur, ainsi que sur **un contrôle visuel** des déchets admis par les exploitants. L'exploitant peut en cas de doute procéder à la caractérisation des bennes admises dans son installation pour vérifier le respect des seuils en vigueur.

=> **Le producteur de déchets doit justifier le respect des obligations de tri (article R.541-48-4)**

Des phases d'expérimentation pour valider les modalités d'application

Encombrants et déchets collectés en déchèteries (Art. R. 541-48-3. -I)

Les premières restrictions entraient en vigueur à compter de 2022 et sont progressivement réhaussées jusqu'en 2028. La définition des modalités d'application a conduit à mener plusieurs phases d'expérimentation en 2022 et 2023 pour tester la pertinence de différents protocoles de caractérisation, et ont abouti à la validation de deux méthodes utilisables ainsi que d'un modèle de rapport de caractérisation, disponibles sur le site du ministère. **Le délai de tolérance pour la réalisation du premier rapport de caractérisation a été étendu jusqu'en août 2024**, afin que les producteurs de déchets (ou à défaut les détenteurs) puissent réaliser les caractérisations une fois les modalités établies.

Ordures ménagères résiduelles (OMr) (Art. R. 541-48-3. -III)

Pour les ordures ménagères, cette réglementation s'appliquerait à compter du 1er janvier 2025. **Il sera interdit de réceptionner des bennes d'OMr constituées de plus de 65 % tout cumulé de biodéchets et de déchets relevant du principe de REP en 2025, puis 60 % en 2030.** Or la dernière campagne nationale de l'ADEME (MODECOM 2017) constatait des taux de 38 % de biodéchets et 40 % de déchets soumis à filière REP. De nombreuses mesures de la loi AGEC ont été mises en œuvre et le prochain MODECOM permettra d'objectiver leur efficience.

Des séances de travail sont actuellement organisés par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) sont en cours pour définir les modalités d'application.

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

4 - Témoignages

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Témoignages

SYNDICAT POUR LA **RÉDUCTION**,
LE **RÉEMPLOI** ET LE **RECYCLAGE**
DE DÉCHETS EN ANJOU

3R D'ANJOU

SOMMAIRE

SYNDICAT POUR LA **RÉDUCTION**, LE **RÉEMPLOI** ET LE **RECYCLAGE** DE DÉCHETS EN ANJOU

3RD'ANJOU

- Présentation des 3RD'Anjou
- Objectifs visés par les caractérisations
- Résultats et analyses – moyenne et 2 zooms
- Actions engagées
- Communication

1-PRÉSENTATION DES 3RD'ANJOU

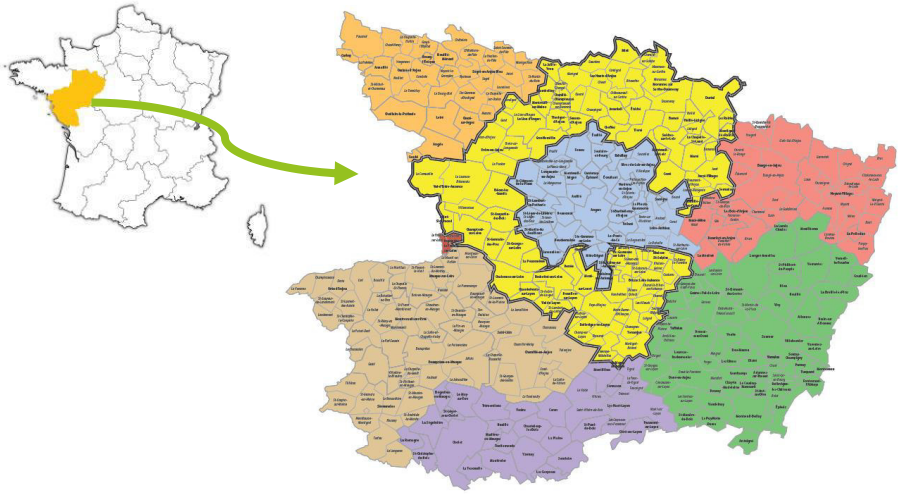

- Une collecte **en prestation porte à porte en C0,5 - largement robotisée pour les OMR et le sélectif**
- Une collecte du verre en apport volontaire (et papier sur une partie du territoire)

- Une fusion de 4 syndicats au 1/01/2022

122 000 usagers
52 communes
Semi-rural
Superficie : 1 700 Km2

- Un SPIC avec 35 collaborateurs
- **Des équipements de proximité :**

10 déchèteries /2 quais de transfert /2 bases logistiques /3 accueils adm

- 1 UVE de 100 000 t (SIVERT)
- 1 centre de tri 30 000 t (SPL Anjou TriValor)
- 1 ISDND (en régie)

1 redevance incitative
- sur les OMR
- Sur les recyclables
- Et les déchèteries

DMA 2022 en moy	533 Kg/hab/an
OMR	105
Emballages – papiers	56 dont 11 de refus
Verre	49
Déchèteries avec gravats	323

2 –OBJECTIFS visés par les caractérisations

Objectifs de la caractérisation des ordures ménagères résiduelles :

La composition globale des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Le gisement des potentiels composants valorisables (fraction recyclable, fraction compostable)

Le gisement des potentiels composants évitables (fraction détournable, déchets toxiques, ...)

L'efficacité des collectes sélectives d'emballages ménagers

Objectifs de la caractérisation du tout-venant de déchèterie :

La composition globale des déchets d'une benne TV (Tout-Venant) de déchèterie

Le gisement des potentiels composants valorisables (fraction recyclable, fraction compostable)

Le gisement des potentiels composants d'évitement (fraction détournable, nouvelles REP, déchets toxiques, ...)

L'efficacité des autres modes de collecte en déchèterie

2 – Méthodes

Campagnes de caractérisations de 6 échantillons d'OMR en 2023

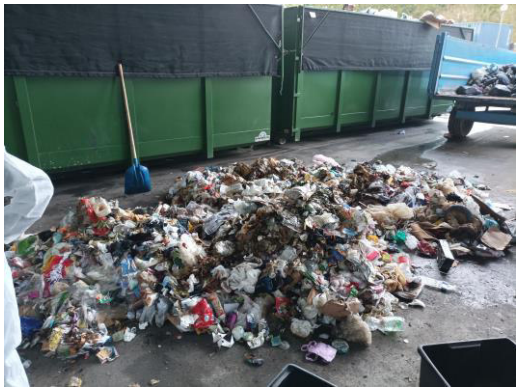

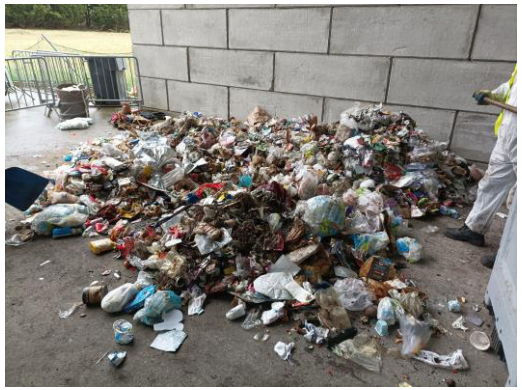

- 2 communes par communauté de communes

-2 communes + de 1500 habitants
-2 communes de – 1 000 habitants

Pour une représentativité

2 – Méthodes

❶Échantillonnage selon norme XP X30-413

Arrivée de la benne sur le site de traitement

↓

2. Vidage de la benne sur l'aire d'échantillonnage

↓

3. Prélèvement d'un godet → Evacuation du 1er godet

↓

4. Prélèvement 2ème godet pour vidage au dessus de plusieurs récipients et sélection de bacs pour le tri

↓

5. Répéter l'opération 4 jusqu'à obtention d'une masse d'environ 500 kg

❷ – Opération de pré-tri (préparation)

- Quartage de l'échantillon de 500 kg au ¼ des déchets restants (120 kg) : pesé et stocké en vue de sa caractérisation selon la norme XP X30-408

❸ - Protocole de tri

Sous-échantillon (120 kg minimum)

↓

Criblage sur maille de 100 mm → **Fraction >100 mm** → Tri de 100 % de la fraction selon la grille validée en sous-catégories de déchets → **Pesées et saisies des résultats**

↓

Fraction < à 100 mm

↓

Criblage sur maille de 20 mm → **Fraction 20 - 100 mm** → Tri de 7 kg de la fraction selon la grille validée en sous-catégories de déchets → **Pesées et saisies des résultats**

↓

Fraction < à 20 mm

↓

Criblage sur maille de 8 mm → **Fraction 8 - 20 mm** → Tri de 500 gde la fraction selon la grille validée en 12 catégories → **Pesées et saisies**

↓

Fraction < à 8 mm

↓

Pesée sans tri de la fraction < 8 mm

3 – Caractérisation des Omr : Résultats et analyses

Catégories	Sous-Catégories
1. Putrescibles	1.1 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)
	1.2 Déchets carnés
	1.3 Produits alimentaires non consommés
	1.4 Autres putrescibles
	1.5 Déchets de jardin (tonte, feuilles, résidus de potager, ...)
	1.6 Déchets verts encombrants (troncs et branches volumineux (diamètre supérieur à 8cm)
	1.7 Déchets verts résiduels (branches de diamètre inférieur à 8cm)

Déchets verts

Produits alimentaires non consommés

Restes de cuisine

13 catégories

Catégories	Sous-Catégories
2. Papiers	2.1 Emballages papiers
	2.2 Journaux, magazines, revues
	2.3 Imprimés publicitaires
	2.4 Papiers bureautiques
	2.5 Autres papiers
3. Cartons	3.1 Emballages cartons plats
	3.2 Emballages cartons ondulés
	3.3 Autres cartons
4. Composites	4.1 Emballages de liquides alimentaires
	4.2 Autres emballages composites
	4.3 Petits Appareils Electroménagers
	4.4 Câbles électriques
5. Textiles	5.1 Textiles
	5.2 Textiles d'ameublement
	5.3 Autre textiles (chaussures, maroquinerie)
6. Textiles sanitaires	6.1 Textiles sanitaires fraction hygiénique
	6.2 Textiles sanitaires fraction papiers souillés
7. Plastiques	7.1 Films polyoléfines (PE et PP)
	7.2 Bouteilles et flacons en PET
	7.3 Bouteilles et flacons polyoléfines
	7.4 Autres emballages plastiques
	7.5 Autres plastiques
8. Combustibles non classés	8.1 Emballages en bois
	8.2 Autres combustibles
9. Verre	9.1 Emballages en verre incolore
	9.2 Emballages en verre de couleur
	9.3 Autres verres
10. Métaux	10.1 Emballages métaux ferreux
	10.2 Emballages aluminium
	10.3 Autres métaux ferreux
	10.4 Autres métaux
11. Incombustibles non classés	11.1 Emballages incombustibles
	11.2 Autres incombustibles
12. Déchets ménagers spéciaux	12.1 Déchets diffus spécifiques
	12.2 Tubes fluorescents et lampes basse consommation
	12.3 Piles et accumulateurs
	12.4 Déchets d'activités de soins perforants
	12.5 Huiles minérales
	12.6 D.E.E.E
	12.7 Bouteille de gaz
	12.8 Médicaments non utilisés
	12.9 Autres déchets ménagers spéciaux
13. Éléments fins	13.2 Éléments fins < 8 mm

3 – Résultats et analyses

Catégories	Sous catégories	1 Lion d'Angers	2 Mozé	3 Chaudefonds sur Layon et St Aubin de Luigné	4 Blaison Gohier	5 Les Rairies, Montigné	6 Bécon les Granits	Moyenne	Moyenne par catégories
Déchets Putrescibles	1.1 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	25,13%	22,62%	12,49%	24,27%	17,78%	19,68%	**20,33%**	30,65%
	1.2 Déchets carnés	0,18%	0,95%	0,00%	0,36%	0,00%	1,81%	**0,55%**	
	1.3 Produits alimentaires non consommés	6,31%	4,01%	3,34%	7,50%	7,18%	2,44%	**5,13%**	
	1.4 Autres putrescibles	0,09%	2,07%	0,58%	4,56%	3,57%	13,80%	**4.11%**	
	1.5 Déchets de jardin (tonte, feuilles, résidus de potager, …)	0,25%	0,91%	1,05%	0,77%	0,19%	0,04%	**0,54%**	
	1.6 Déchets verts encombrants (troncs et branches volumineux (diamètre supérieur à 8cm)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
	1.7 Déchets verts résiduels (branches de diamètre inférieur à 8cm)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
Papiers	2.1 Emballages papiers	0,00%	2,04%	1,20%	2,10%	0,49%	0,91%	**1,12%**	5,78%
	2.2 Journaux, magazines, revues	0,36%	1,31%	0,70%	1,68%	0,55%	0,84%	**0,91%**	
	2.3 Imprimés publicitaires	1,22%	1,22%	0,00%	0,26%	0,07%	0,60%	**0,56%**	
	2.4 Papiers bureautiques	1,47%	2,26%	3,95%	2,32%	1,34%	5,71%	**2,84%**	
	2.5 Autres papiers	1,43%	0,00%	0,04%	0,39%	0,00%	0,26%	**0,35%**	
Cartons	3.1 Emballages cartons plats	5,56%	2,00%	2,95%	2,38%	2,91%	2,03%	**2,97%**	3,41%
	3.2 Emballages cartons ondulés	0,44%	0,50%	0,26%	0,62%	0,00%	0,48%	**0,38%**	
	3.3 Autres cartons	0,00%	0,23%	0,00%	0,00%	0,06%	0,08%	**0,06%**	
Composites	4.1 Emballages de liquides alimentaires	0,08%	0,85%	0,00%	0,44%	0,09%	0,48%	**0,32%**	1,19%
	4.2 Autres emballages composites	0,53%	0,65%	1,62%	0,22%	0,55%	1,57%	**0,86%**	
	4.3 Petits Appareils Electroménagers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
	4.4 Câbles électriques	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,01%**	
Textiles	5.1 Textiles	3,65%	1,80%	1,79%	1,15%	1,27%	4,37%	**2,34%**	3,64%
	5.2 Textiles d'ameublement	0,36%	0,38%	0,42%	0,77%	0,40%	0,00%	**0,39%**	
	5.3 Autre textiles (chaussures, maroquinerie)	0,49%	1,82%	1,11%	1,57%	0,22%	0,26%	**0,91%**	
Textiles sanitaires	6.1 Textiles sanitaires fraction hygiénique	26,82%	14,60%	22,77%	13,49%	33,68%	15,16%	**21,09%**	22,03%
	6.2 Textiles sanitaires fraction papiers souillés	1,76%	0,75%	0,95%	0,66%	0,78%	0,73%	**0,94%**	

Valeurs

3 – Résultats et analyses (suite)

Catégories	Sous catégories	1 Lion d'Angers	2 Mozé	3 Chaudefonds sur Layon et St Aubin de Luigné	4 Blaison Gohier	5 Les Rairies, Montigné	6 Bécon les Granits	Moyenne	Moyenne par catégories
Plastiques	7.0 Sacs poubelles	2,80%	1,91%	2,14%	2,82%	1,46%	2,73%	**2,31%**	13,48%
	7.1 Films polyoléfines (PE et PP)	7,07%	7,72%	4,97%	4,06%	3,15%	5,53%	**5,42%**	
	7.2 Bouteilles et flacons en PET	0,16%	0,45%	0,41%	0,23%	1,71%	0,41%	**0,56%**	
	7.3 Bouteilles et flacons polyoléfines	0,11%	0,28%	0,00%	0,09%	0,00%	0,03%	**0,09%**	
	7.4 Autres emballages plastiques	2,79%	3,60%	1,01%	3,54%	2,77%	2,53%	**2,71%**	
	7.5 Autres plastiques	0,95%	2,21%	2,73%	2,57%	2,61%	3,31%	**2,40%**	
Combustibles non classés	8.1 Emballages en bois	0,11%	0,49%	0,78%	0,05%	0,36%	0,06%	**0,31%**	1,17%
	8.2 Autres combustibles	0,54%	1,60%	1,51%	0,14%	0,47%	0,91%	**0,86%**	
Verre	9.1 Emballages en verre incolore	1,11%	3,13%	0,20%	1,08%	0,00%	0,16%	**0,95%**	1,55%
	9.2 Emballages en verre de couleur	0,18%	0,00%	0,17%	0,00%	0,05%	0,00%	**0,07%**	
	9.3 Autres verres	0,29%	0,50%	0,50%	0,27%	0,00%	1,68%	**0,54%**	
Métaux	10.1 Emballages métaux ferreux	0,21%	0,84%	2,75%	0,85%	0,74%	0,54%	**0,99%**	2,94%
	10.2 Emballages aluminium	1,09%	2,93%	1,34%	1,63%	1,02%	0,85%	**1,48%**	
	10.3 Autres métaux ferreux	0,14%	0,78%	0,38%	0,05%	0,09%	0,00%	**0,24%**	
	10.4 Autres métaux	0,78%	0,46%	0,00%	0,09%	0,03%	0,05%	**0,24%**	
Incombustibles non classés	11.1 Emballages incombustibles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	3,68%
	11.2 Autres incombustibles	1,80%	5,02%	5,47%	3,55%	3,72%	2,52%	**3,68%**	
Déchets dangereux	12.1 Déchets diffus spécifiques	0,05%	0,18%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,07%**	0,65%
	12.2 Tubes fluorescents et lampes basse consommation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	0,00%	**0,02%**	
	12.3 Piles et accumulateurs	0,00%	0,00%	0,23%	0,00%	0,58%	0,00%	**0,13%**	
	12.4 Déchets d'activités de soins perforants	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
	12.5 Huiles minérales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
	12.6 D.E.E.E	0,14%	0,00%	0,00%	1,75%	0,17%	0,00%	**0,34%**	
	12.7 Bouteille de gaz	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	**0,00%**	
	12.8 Médicaments non utilisés	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,30%	0,02%	**0,06%**	
	12.9 Autres déchets ménagers spéciaux	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,03%	**0,03%**	
Eléments fins 0-8 mm	13.2 Éléments fins < 8 mm	3,44%	6,91%	19,96%	11,74%	9,49%	7,40%	**9,82%**	9,82%

3 – Moyenne des résultats

Principales catégories :
- **Déchets putrescibles : 31%**
- **Textiles sanitaires : 21%**
- **Plastiques : 13%**

représentent 65% du gisement

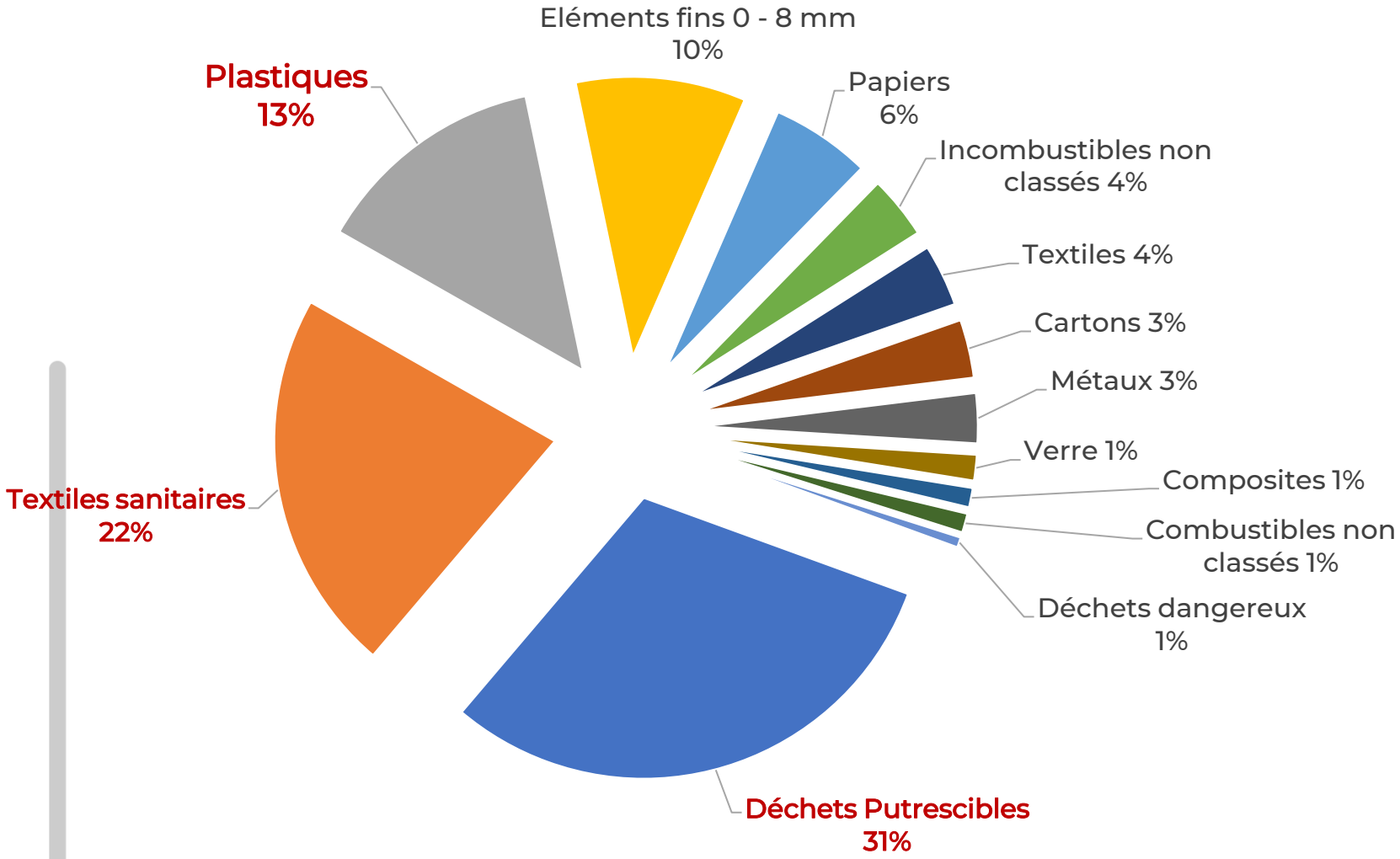

Base Ratio OMR 2023 : 105 kg/hab.an

3 – Analyses des résultats zoom sur les Putrescibles

Les déchets putrescibles représentent la part plus importante sur l'ensemble des autres catégories – **30,65 %**

On observe des différences entre les échantillons notamment pour la sous-catégorie : « **1.1 Déchets alimentaires** (restes de cuisine non consommables) » qui varie de 12,49% à 25,13%.
Cette sous-catégorie est la plus présente chez les putrescibles et la 2ème sur l'ensemble des sous-catégories -20,33 %

Base Ratio OMR 2023 : 105 kg/hab.an

3 – Analyses des résultats
zoom sur les emballages et les papiers

Suivant les échantillons de caractérisation, entre 15,5% et 30% des OMR sont des déchets d'emballage et de papier. Ce qui fait une moyenne de **22,3%**.

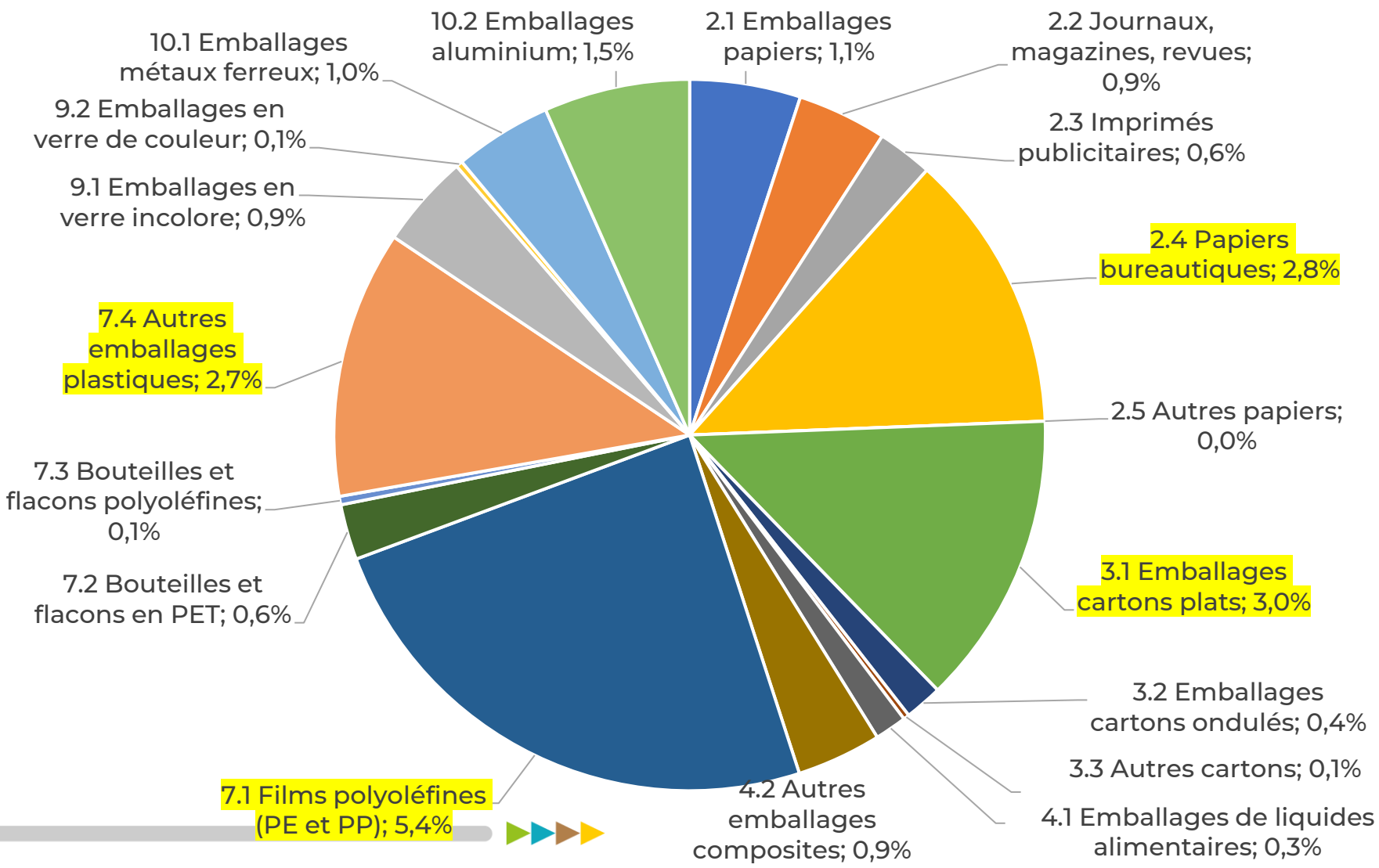

4 – Les conclusions/actions

Résultats présentés en comité syndical début 2024 confortant le lancement :

- Une **collecte en porte à porte des Bioressources** chez les professionnels
- Une collecte en apport volontaire pour des habitants fléchés

Le recrutement d'un agent de contrôle afin **d'accentuer la communication de Proximité**

La thématique de l'année orientée vers les emballages (articles tous les 2 mois sur cette thématique !)

Et surtout communiquer de façon large sur ces résultats en restant positif grâce à des comparaisons régionales et nationales

5 – La communication

COMPOSITION MOYENNE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

EN FRANCE (2017),
EN PAYS DE LA LOIRE (2021)
SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU (2023)

DE *QUELS DÉCHETS* PARLONS-NOUS ?

- Aliments sous emballage
- Restes de cuisine
- Reste de repas
- Déchets de jardin
- Emballages en plastiques
- Papiers/cartons
- Métaux
- Emballage en verre
- Textiles, déchets spéciaux
- Textiles sanitaires (couche bébé, papiers souillés et autres fractions hygiéniques)

86 %
DES DÉCHETS
PRÉSENTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES **N'Y ONT PAS LEUR PLACE**

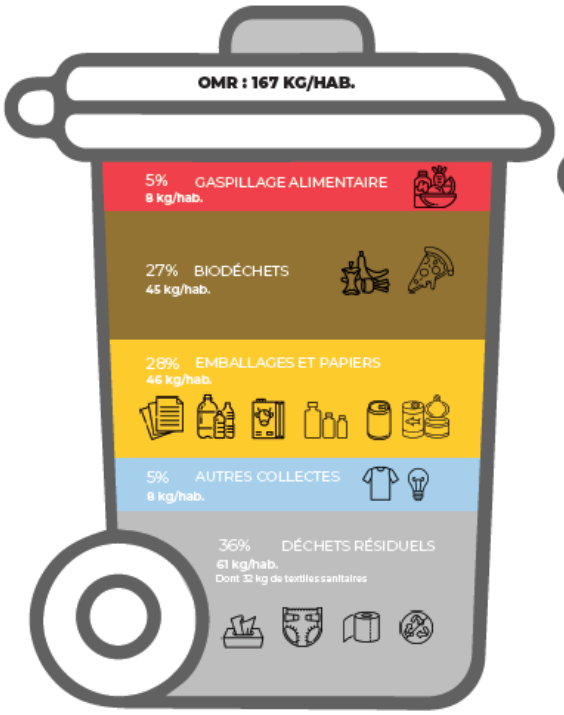

64 %
DES DÉCHETS
PRÉSENTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES **N'Y ONT PAS LEUR PLACE**

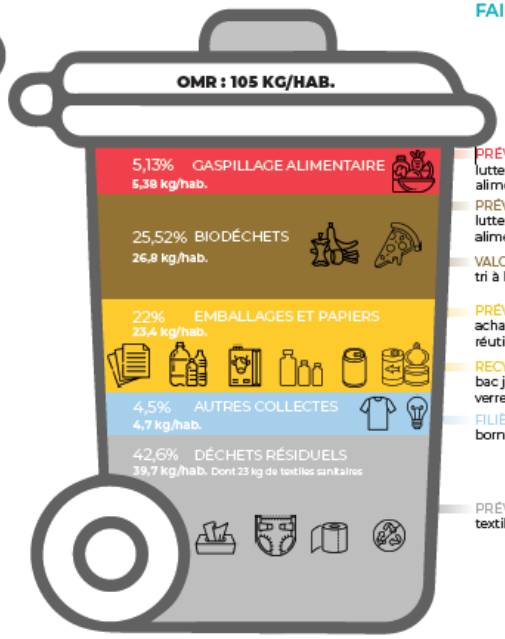

57 %
DES DÉCHETS
PRÉSENTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES **N'Y ONT PAS LEUR PLACE**

COMMENT FAIRE MIEUX ?

- PRÉVENTION : lutte contre le gaspillage alimentaire
- PRÉVENTION : lutte contre le gaspillage alimentaire
- VALORISATION ORGANIQUE : tri à la source des biodéchets
- PRÉVENTION : achat en vracs, emballages réutilisables
- RECYCLAGE : bac jaune et colonne à verre
- FILIÈRES SPÉCIFIQUES : bornes textiles, déchèteries
- PRÉVENTION : textiles sanitaires réutilisables

5 – La communication

DE *QUELS DÉCHETS* PARLONS-NOUS ?

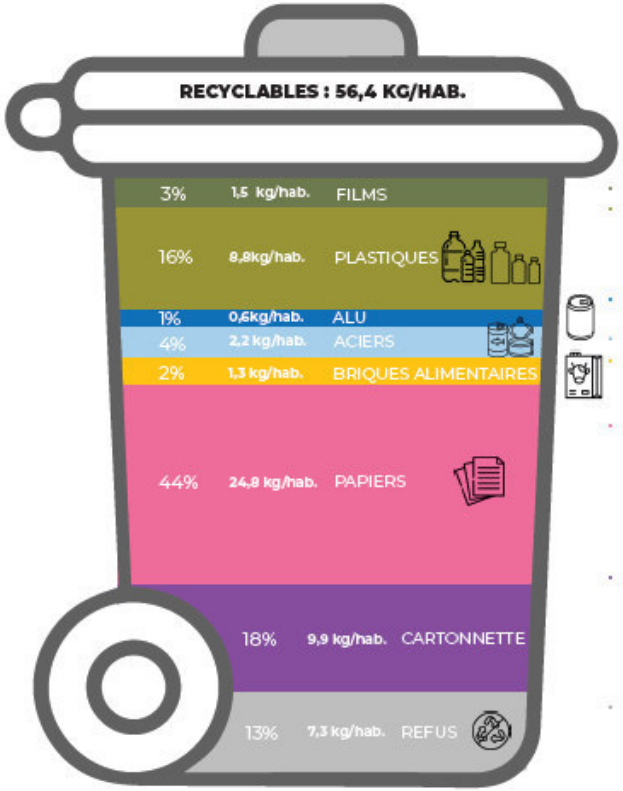

- FILMS PEBD : Emballage pack de lait, sac en plastique, etc.
- PLASTIQUES : Bouteille de lait opaque non brillant, flacon de lessive et ménager, pot de cosmétique, de crème fraîche, pot de yaourt, sachet de salade, de chips, bouteilles d'eau incolore ou très clair, etc.
- ALU : Papier aluminium, plaquette de médicament, pompotes intérieur alu, capsule, canette, etc.
- ACIERS : Aérosol, boîte de conserve, sirop, etc.
- ELA : Brique de lait, jus d'orange, etc.
- PAPIERS : Journal, enveloppe, papier carton mélangé, etc.
- EMR/CARTONNETTE : Carton de pizza, papier kraft, emballage de boulangerie, cartonnette, etc.
- REFUS : Verre, barquette refusée (noire, multicouches, etc.), film refusé, etc.

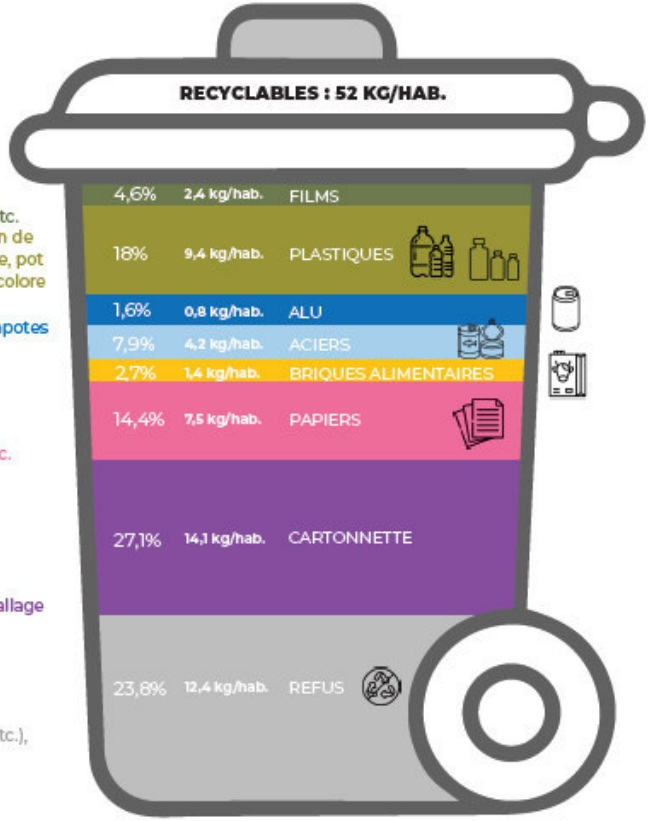

13 %
DES DÉCHETS
PRÉSENTS DANS LES RECYCLABLES **N'Y ONT PAS LEUR PLACE**

24 %
DES DÉCHETS
PRÉSENTS DANS LES RECYCLABLES **N'Y ONT PAS LEUR PLACE**

SYNDICAT POUR LA **RÉDUCTION**,
LE **RÉEMPLOI** ET LE **RECYCLAGE**
DE DÉCHETS EN ANJOU

3R D'ANJOU

www.3rdanjou.fr

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Témoignages

CŒUR DU VAR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Outil continu de recadrage de la stratégie de gestion des déchets

Pôle Valorisation des Déchets

20/11/2024

coeurduvar.com

Présentation du territoire Cœur du Var

- Créée en 2002, **Cœur du Var** regroupe 11 communes pour 45542 habitants du moyen pays Varois.

- Depuis janvier 2004, la communauté de commune exerce **la compétence collecte des déchets ménagers** pour le compte de l'ensemble de ses communes adhérentes. Depuis janvier 2017, **la compétence traitement des déchets ménagers** a été déléguée au SIVED-NG.

- **Une démarche de prévention** et de réduction des déchets engagée depuis 2010.

- **Un projet « territoire zéro déchet zéro gaspillage »** (contractualisation entre 2015 et 2018 avec l'ADEME)
  - Un programme de 28 actions : Marché Zéro Déchet , Commerce Engagé, Défi école, Foyers témoins, …
  - Une mobilisation de nombreux partenaires : écoles, mairies, entreprises, commerçants, chambres consulaires, …

- **Un territoire inscrit dans une démarche d'économie circulaire** (lauréat de l'AAP en 2019)
  - Un programme de 13 actions individuelles + 9 actions collectives en partenariat avec le SIVED-NG et la CC Golf de St Tropez : Camping Zéro Déchet, Gestion intégrée des végétaux, …

- **Un territoire labélisé Territoire Economie Circulaire** par l'ADEME en 2020 (1 étoile) et 2022 (2 étoiles).

- **Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (adopté le 12/12/2023)
  - Un programme composé de 7 axes stratégiques : sensibilisation des acteurs, utilisation des instruments économiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction et gestion de proximité des déchets organiques, réparation/réemploi/réutilisation, consommation durable et réduction des déchets des professionnels.

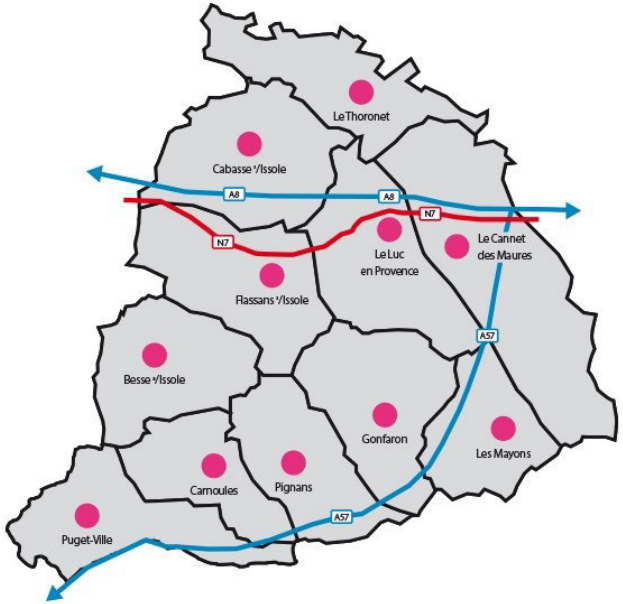

Composition moyenne des OMR – Caractérisation 2022

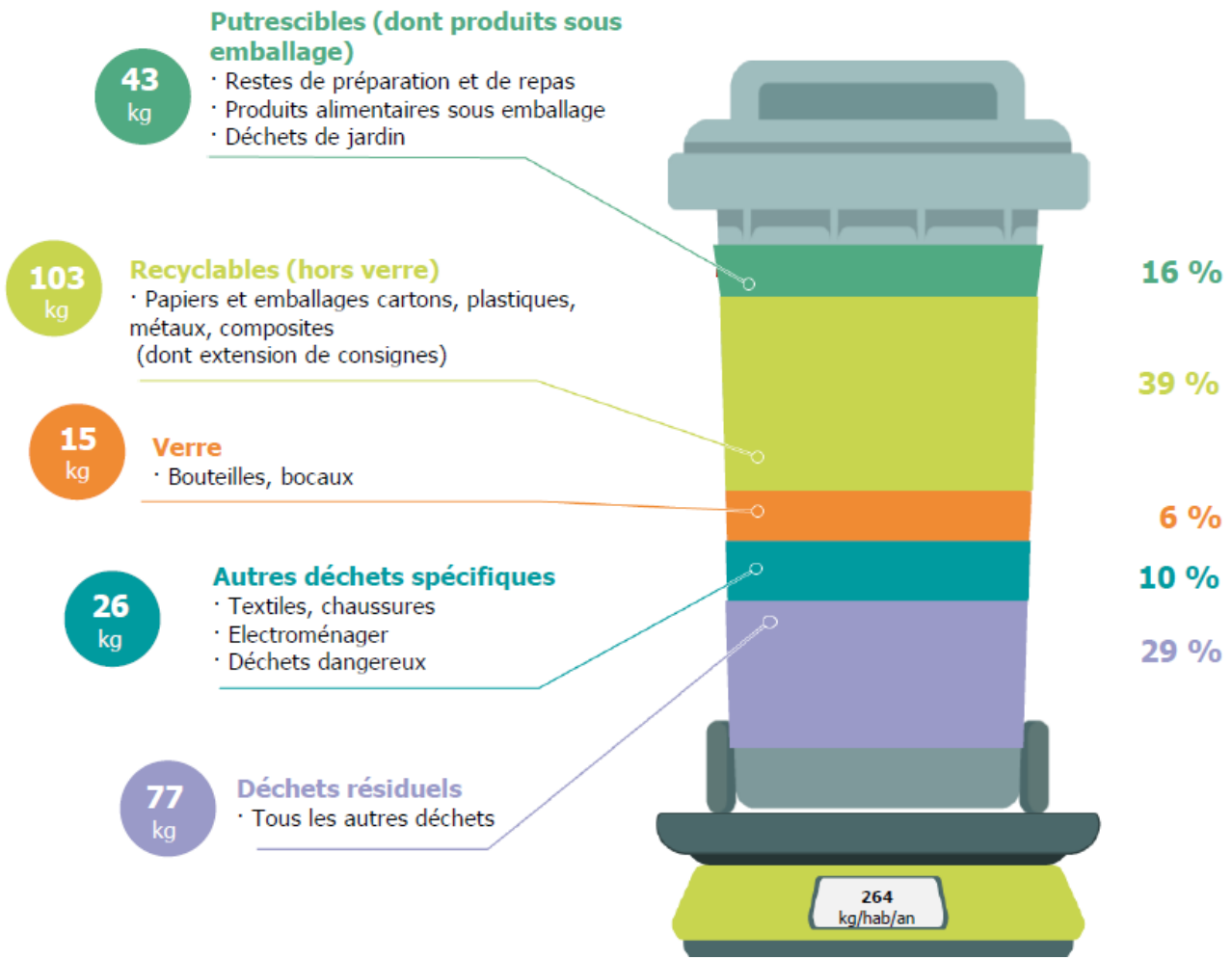

Résultats 2023

- Une diminution des OMR en kg par habitant et par an (243 kg/hab/an)

Caractérisation 2024

- En attente du rapport du bureau d'études mandaté

Un plan d'actions déterminé en fonction des résultats obtenus

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté le 12/12/2023

BIODÉCHETS : Réduction à 9 kg/hab/an en 2029 des particuliers par rapport à 2023 (actuellement 34 kg/hab/an)

- Équiper 70% de la population en composteurs individuels
- Installer 71 composteurs grutables d'ici 2029

EMBALLAGES : Réduction à 3,5 kg/hab/an en 2029 des particuliers et professionnels par rapport à 2023 (actuellement 83 kg/hab/an)

- Réduire les emballages
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Création d'un commerce vrac et/ou d'une épicerie solidaire
- Animation de 22 ateliers thématiques par an

Un nouveau bureau d'études mandaté pour une caractérisation afin de suivre la progression

Mettre en place une collecte de biodéchets dans certains secteurs spécifiques

- En 2019, le SIVED-NG a mené sur son territoire une étude sur la généralisation du tri à la source.

- En 2023, Cœur du Var mène à son tour une étude biodéchets afin de mettre à jour les données et le scénario retenu en 2019.
  - Sensibilisation et distribution massive de composteurs individuels par un prestataire.
  - Expérimentation d'une collecte des biodéchets en PAV.
  - Mise en œuvre de campagnes de pesées dans les écoles et centres aérés.
  - Créations de nouveaux outils de communication à destination des ménages.

Plan de prélèvement – Caractérisation 2024

	Matin	Après Midi
Mardi 26 mars	Le Canet des Maures Les 3 PAV	Besse sur Issole Les 2 PAV
Mercredi 27 mars	Le Luc en Provence Le Vergeiras	Le Luc en Provence Les 4 PAV

- QUAND : 26/03 – 27/03
- FLUX : OMR (focus biodéchets)
- ECHANTILLONAGE : 10
  - 9 PAV
  - 1 PAP
- PRESTATAIRE : GAÏA CONSEILS

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	14-oct		15-oct		16-oct		17-oct		18-oct	
	7h30	9h00	7h30	9h00	7h30	9h00	7h30	9h00	7h30	9h00
Le Cannet des Maures				BOM 02		BOM 49 BM 26				
Le Luc en Provence								BOM Spécifique		
Besse sur Issole					BOM 06					
Flassans-sur-Issole										
Gonfaron			BOM 03							
Puget Ville	BOM 04									
Cabasse-sur-Issole									BOM 9	
Le Thoronet										BOM 8
Pignans							BOM 11			
Carnoules		BOM 11								
Les Mayons		BOM 20								

- QUAND : 14/10 – 18/10
- FLUX : OMR
- ECHANTILLONAGE : 10
  - 3 PAV
  - 2 PC
  - 5 PAP
- PRESTATAIRE : GAÏA CONSEILS

Comparaison 2019 - 2022

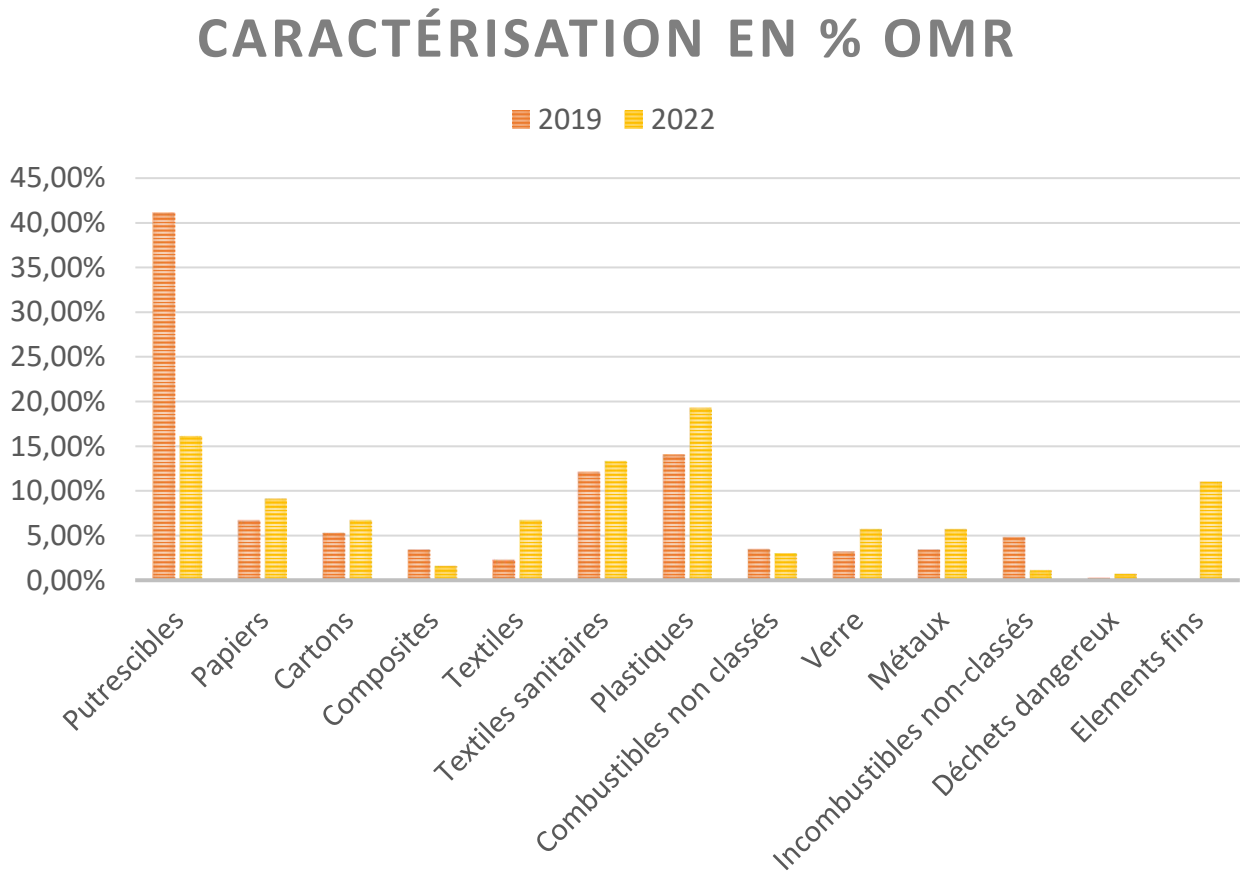

	2019	2022
Putrescible	41%	16%
Recyclables	33%	42%
Verre	3%	6%
Autres déchets	6%	10%
Déchets résiduels	17%	25%
Total	**100%**	**100%**

Tendances 2024

- Une augmentation des déchets putrescibles
- Une baisse des déchets recyclables
- Une légère hausse du verre
- Une stagnation des « autres déchets »
- Une baisse des déchets résiduels

Les enseignements

Renforcer et maintenir la communication auprès des administrés

Renforcer et maintenir la présence des agents de prévention sur le terrain

Améliorer le partage d’informations entre les services collecte et prévention

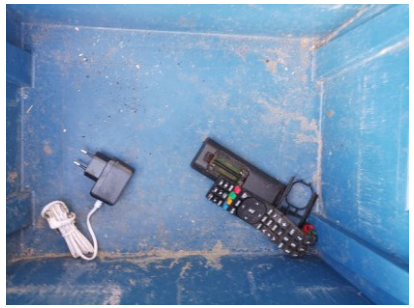

Témoignages

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Présentation des résultats de la caractérisation 2022

Répartition des bennes caractérisées sur le territoire

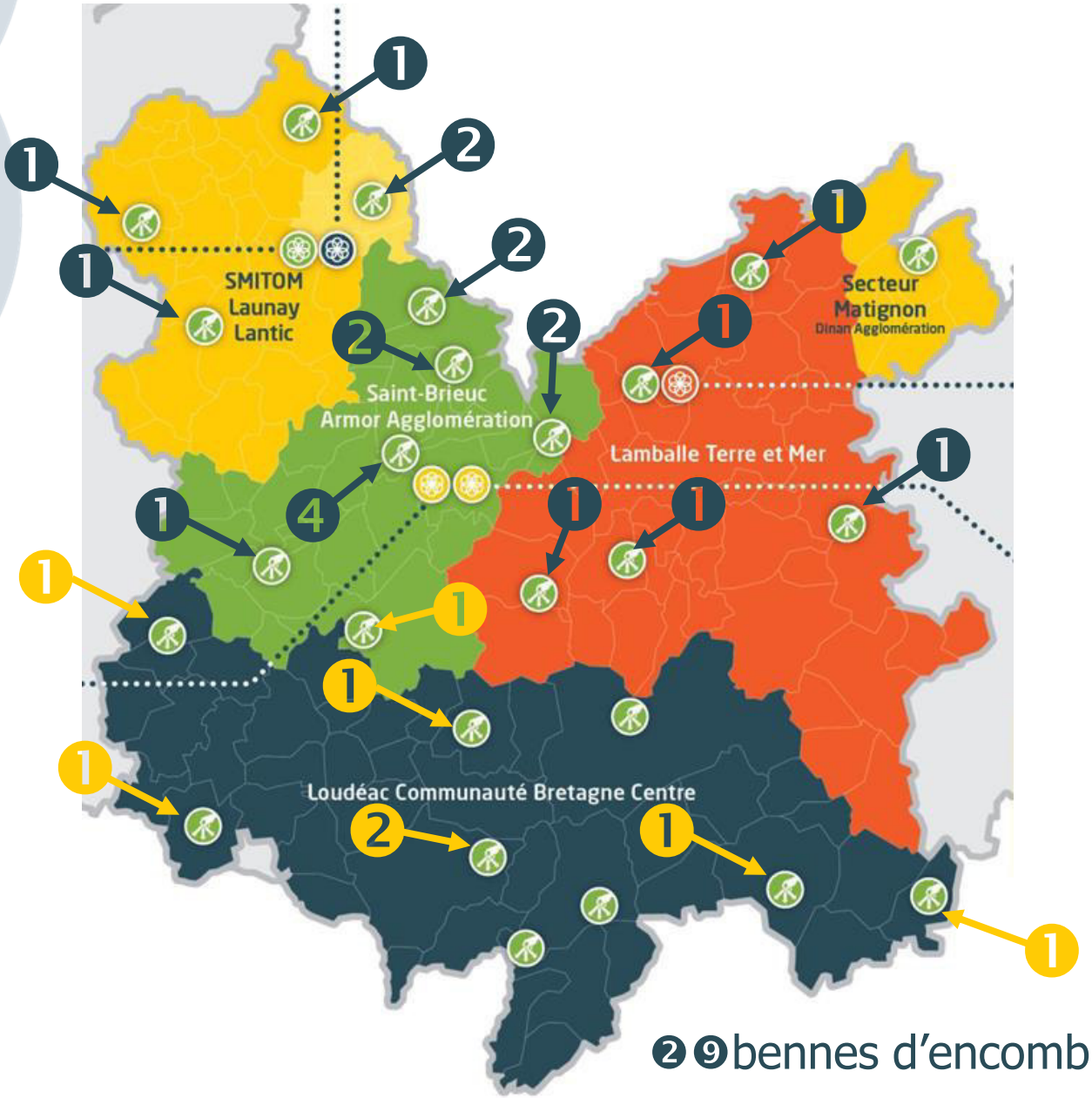

❷❾bennes d'encombrants triées

Représentativité des tonnages triés

Répartition des tonnages caractérisés

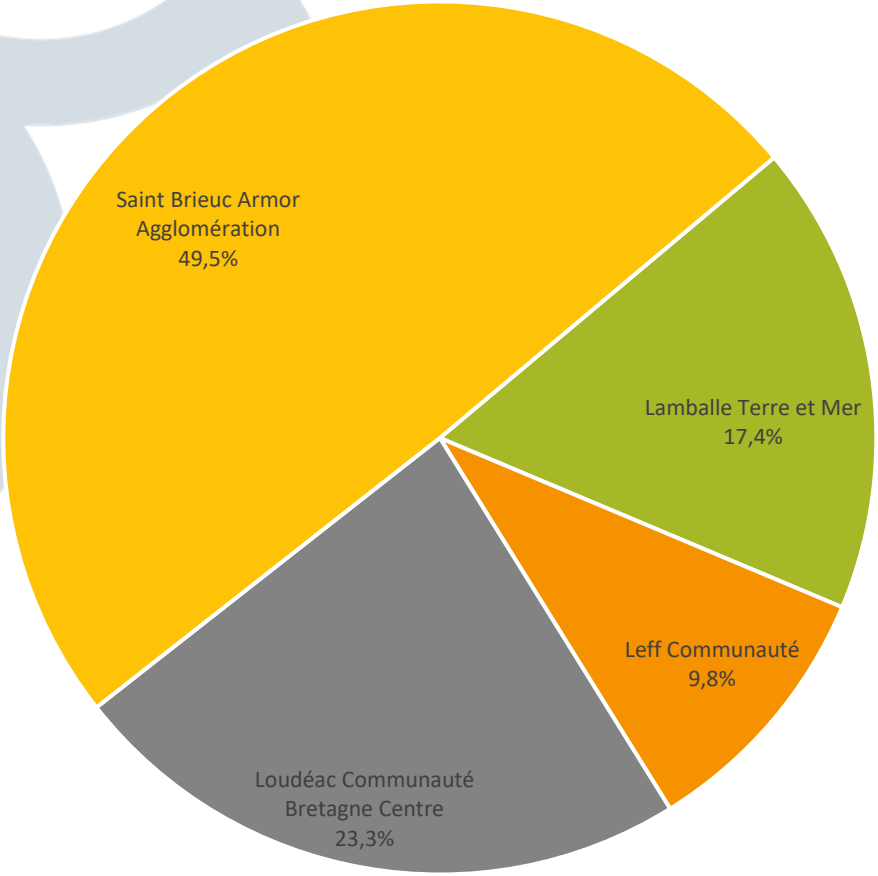

Répartition des tonnages produits

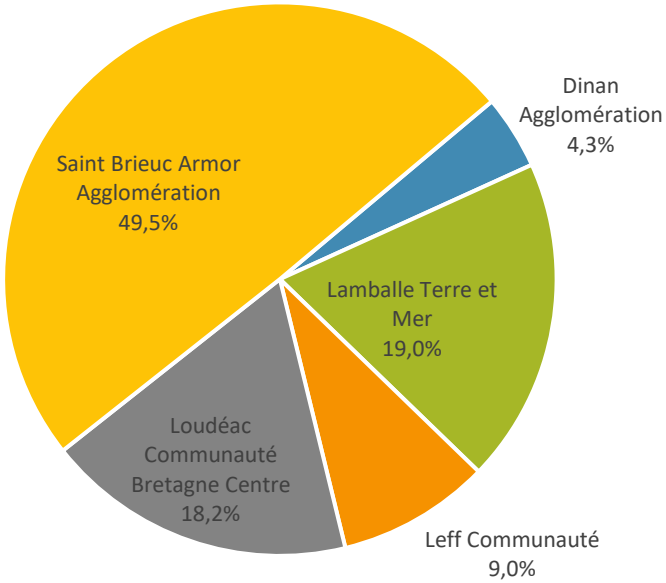

112 tonnes d’encombrants triées

Mode opératoire de la caractérisation

Mode opératoire de la caractérisation – les outils

1 hangar de tri sur l'usine de Lantic

Un télescopique et un chariot élévateur

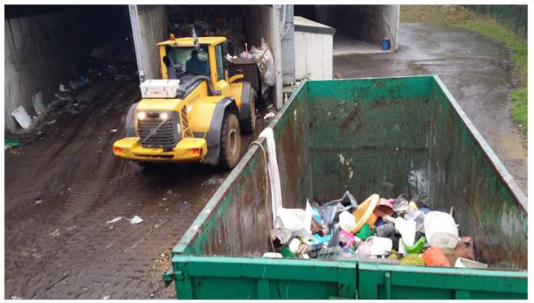

Des alvéoles de stockage

Des box de tri et une balance

- 5 à 8 trieurs – 4 jours / semaine
- 29 bennes triées
  Tri sur 15 catégories / 33 types de déchets
- Intégralité des tonnages stockés en mélange après caractérisation pour passage test sur Tivalo
- Catégorie des plastiques durs stockés et triés postérieurement en PE-PP

Mode opératoire de la caractérisation – le tri

Tri matière

- Bois : bois de catégories A (palettes) et B, pas de meubles
- Refus: gravats et inertes, DDS, Omr
- Fibreux : papiers et cartons
- Métaux
- Films transparents : seule catégorie commercialisable, colorée en CSR
- Plastiques durs : gaines, jouets, caisses, bidons, jardinage, pots
- Combustibles : Caoutchouc, Mousse, PSE, Composite …)
- Flux CSR : déchets combustibles de taille réduite, difficilement triables manuellement

Mode opératoire de la caractérisation – le tri

Tri matière

- Bois : bois de catégories A (palettes) et B, pas de meubles
- Refus: gravats et inertes, DDS, Omr
- Fibreux : papiers et cartons
- Métaux
- Films transparents : seule catégorie commercialisable, colorée en CSR
- Plastiques durs : gaines, jouets, caisses, bidons, jardinage, pots
- Combustibles : Caoutchouc, Mousse, PSE, Composite …)
- Flux CSR : déchets combustibles de taille réduite, difficilement triables manuellement

Tri filières R.E.P.

Responsabilité Elargie du Producteur

- Mobilier : tous les meubles (bois, plastiques, métal, matelas…)
  + Mobilier PRAC (oreillers, coussins, couettes, tapis, cadres)
- Textiles : habillement, chaussures, maroquinerie, linge de maison
- DEEE
- Emballages ménagers

Mode opératoire de la caractérisation – le tri

Tri matière

- Bois : bois de catégories A (palettes) et B, pas de meubles
- Refus: gravats et inertes, DDS, Omr
- Fibreux : papiers et cartons
- Métaux
- Films transparents : seule catégorie commercialisable, colorée en CSR
- Plastiques durs : gaines, jouets, caisses, bidons, jardinage, pots
- Combustibles : Caoutchouc, Mousse, PSE, Composite …)
- Flux CSR : déchets combustibles de taille réduite, difficilement triables manuellement

Tri filières R.E.P.

Responsabilité Elargie du Producteur

- Mobilier : tous les meubles (bois, plastiques, métal, matelas…)
  + Mobilier PRAC (oreillers, coussins, couettes, tapis, cadres)
- Textiles : habillement, chaussures, maroquinerie, linge de maison
- DEEE
- Emballages ménagers
- BTP : plâtre, Bois, PVC, Ouvrants fermants, incinérables, Gravats , moquettes …
- Sport Loisirs : équipements de sports et loisirs
- Bricolage : équipements de bricolage
- Jardinage : équipements de jardinage
- Jouets : Jouets en mélange

Mode opératoire de la caractérisation – le tri

Tri matière

Bois

Métaux

Papiers

Cartons

Plastiques durs

Films Plastiques

Mode opératoire de la caractérisation – les filières REP existantes

Tri filières R.E.P.

Responsabilité Elargie du Producteur

REP Emballages

REP DEEE

REP Mobilier

REP Textiles

PRAC – tapis / accessoires

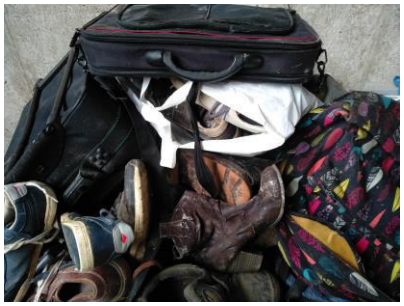

Chaussures et accessoires

Vêtements

Mode opératoire de la caractérisation – les filières REP à venir

Tri filières R.E.P.
Responsabilité Elargie du Producteur

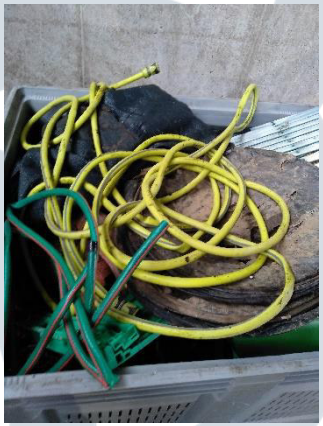

REP Jardinage

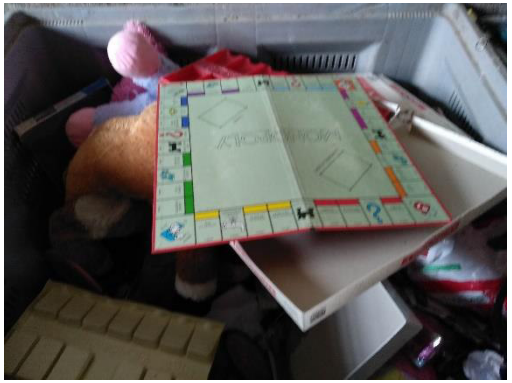
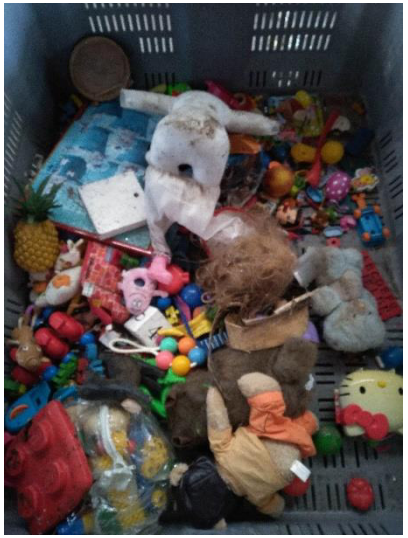

REP Jouets

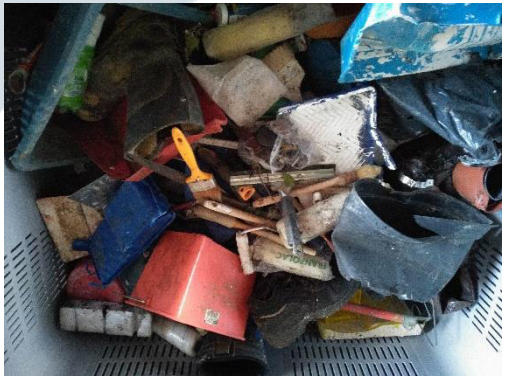

REP Bricolage

REP Sport-loisirs

Composition des encombrants de KERVAL

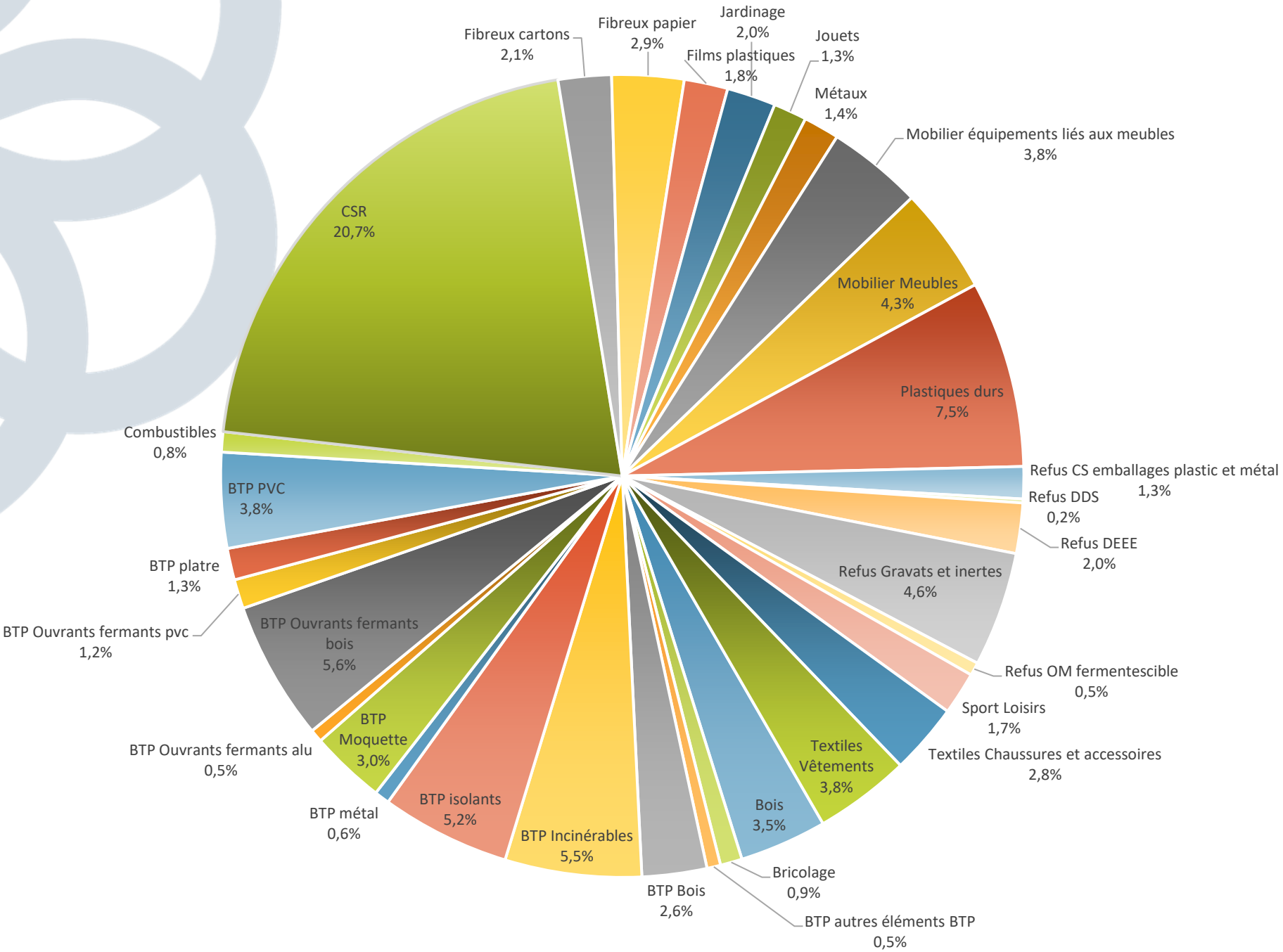

Composition des encombrants de KERVAL

Fraction composée d'éléments <20cm principalement du papier, cartons,bois, plastiques durs et souples sans pvc… Des déchets combustibles pouvant entrer dans la fabrication de CSR.

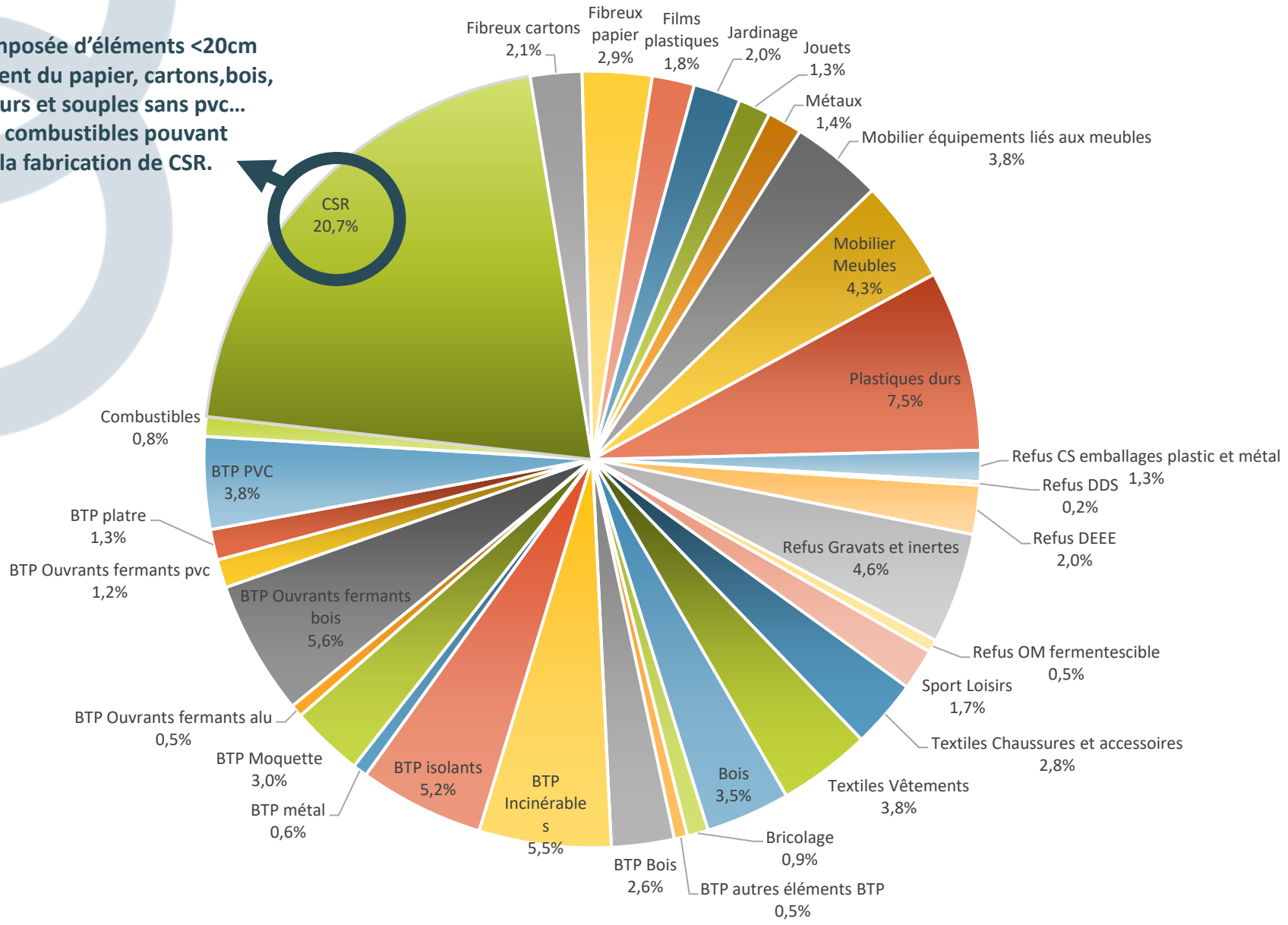

Composition des encombrants de KERVAL

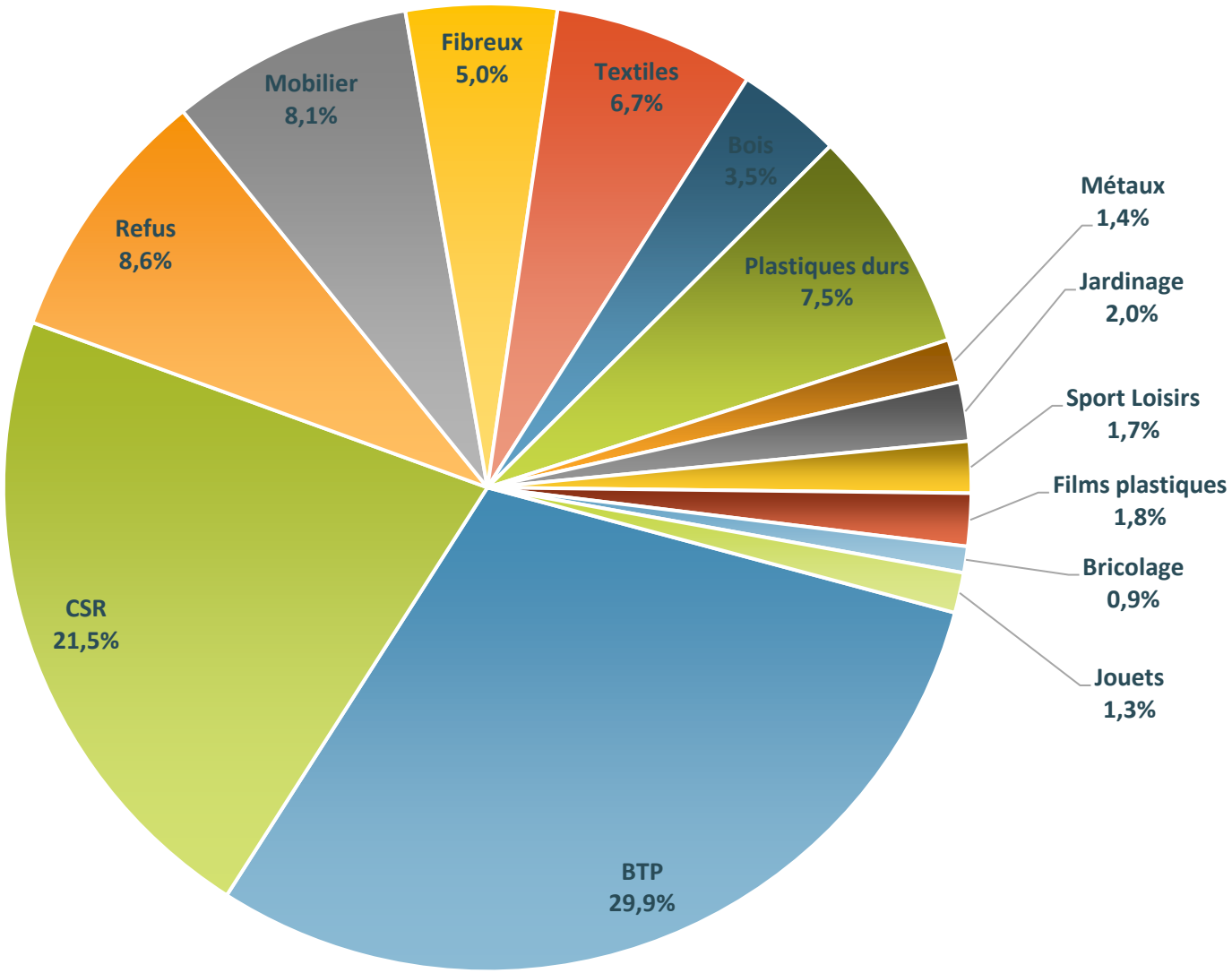

Composition des encombrants de KERVAL

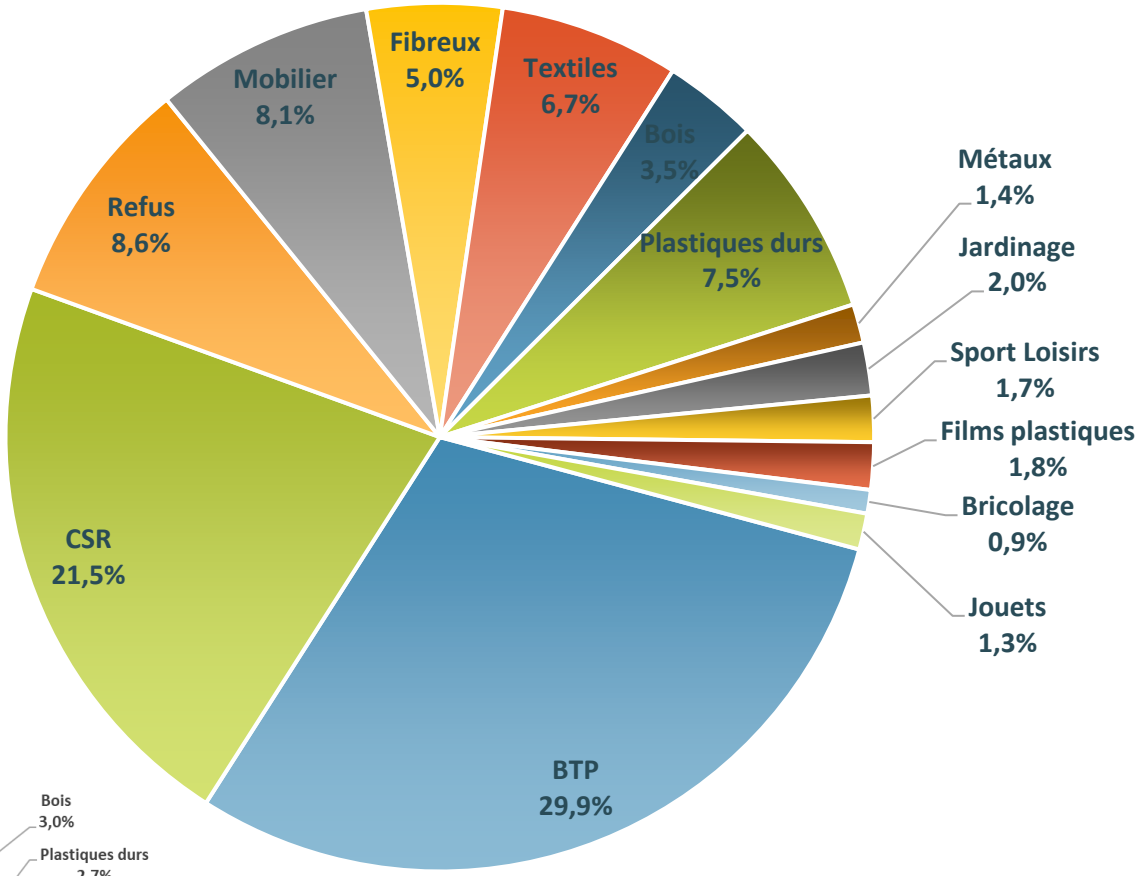

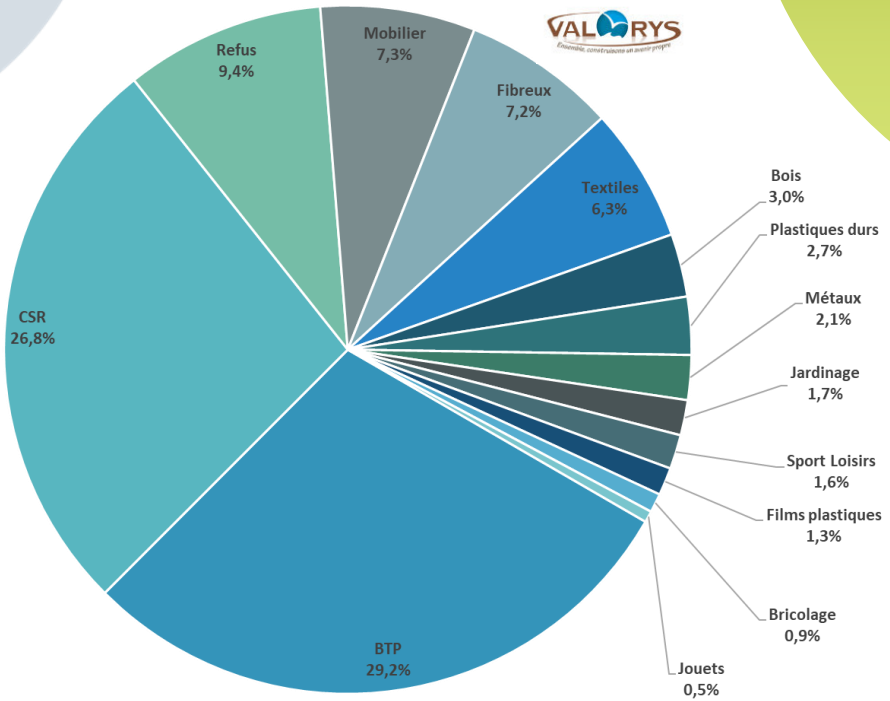

Composition des encombrants de KERVAL

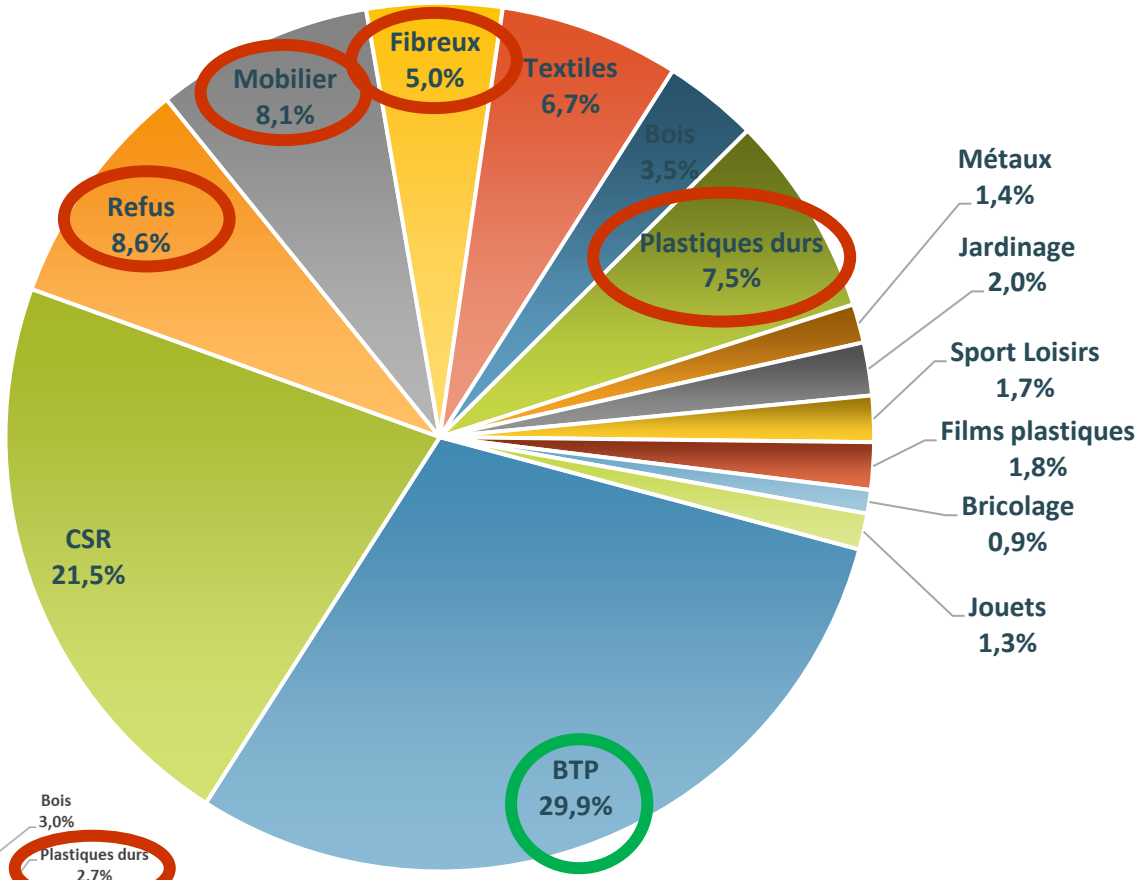

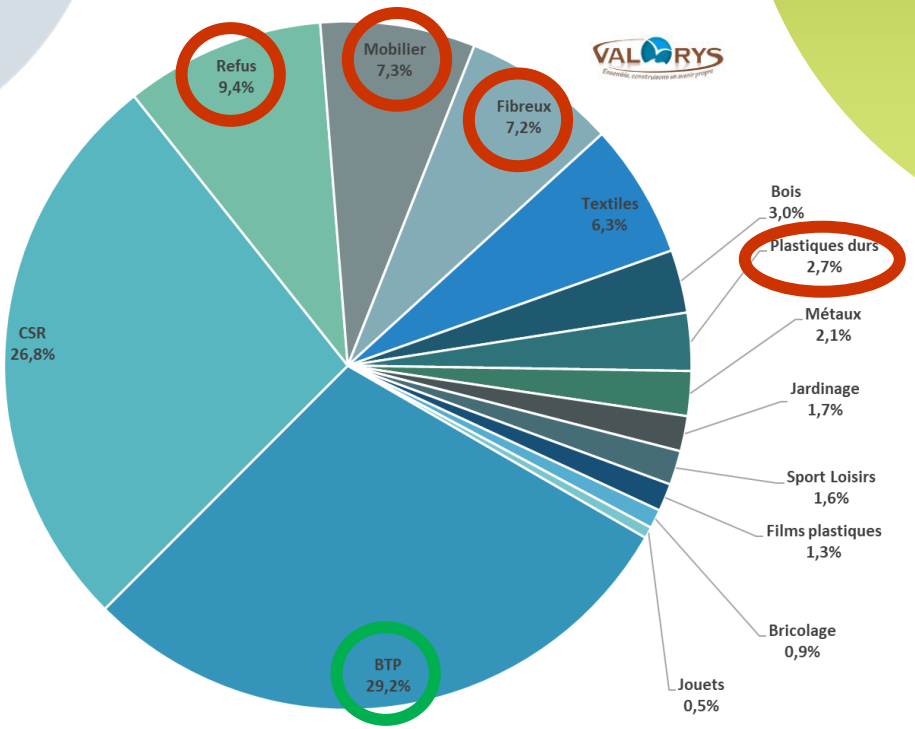

Composition des encombrants de KERVAL

Fibreux

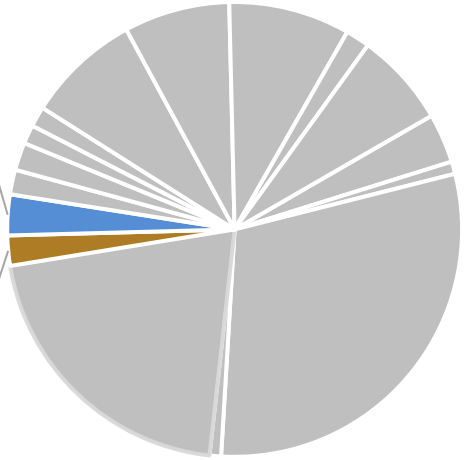

2,1% de cartons = 320 tonnes
2,9% de papier = 430 tonnes

Textiles

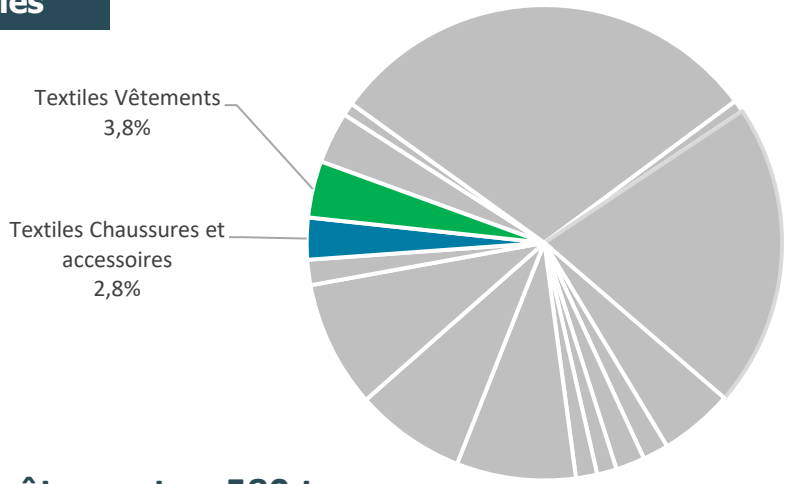

3,8% de vêtements = 580 tonnes
2,8% d'accessoires = 400 tonnes

Mobilier

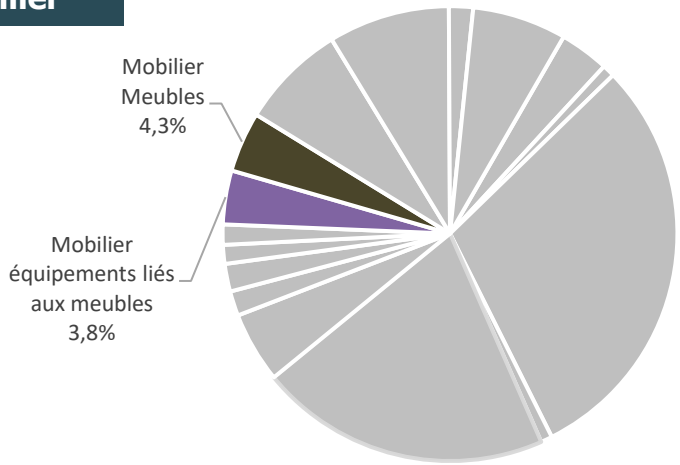

4,3% de meubles = 650 tonnes
3,8% de équipements = 570 tonnes

Refus

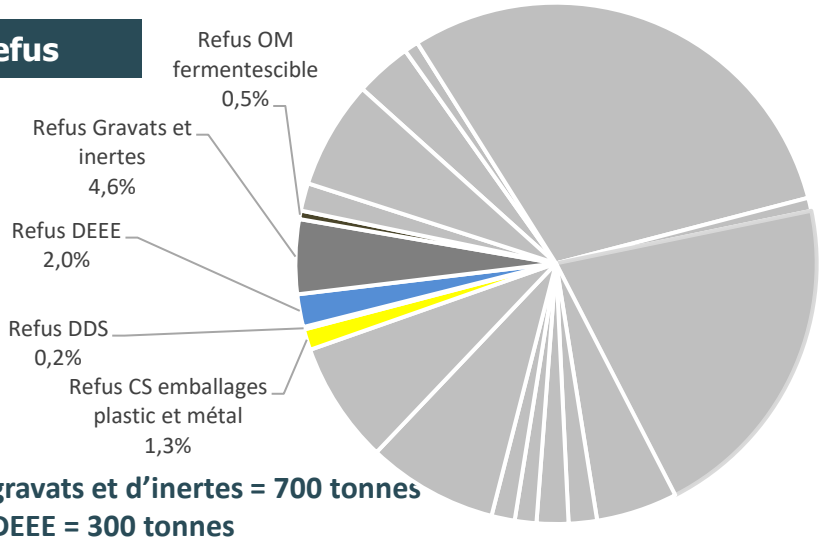

4,6% de gravats et d'inertes = 700 tonnes
2,0% de DEEE = 300 tonnes
1,3% de Collecte sélective = 200 tonnes
0,5% d'Omr = 80 tonnes
0,2% de DMS = 20 tonnes

Composition des encombrants de KERVAL

Filière BTP

30%

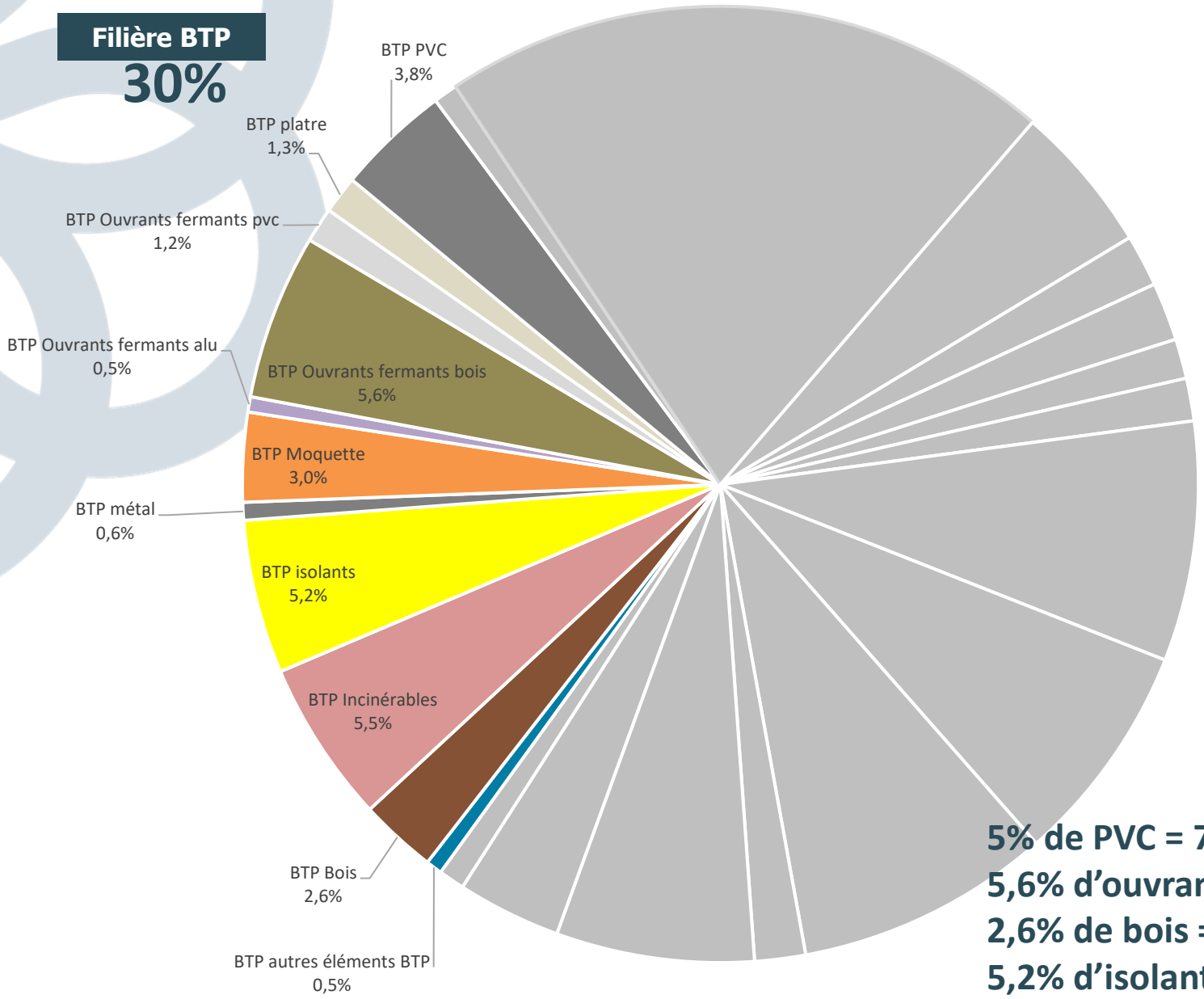

5% de PVC = 730 tonnes
5,6% d'ouvrants bois = 800 tonnes
2,6% de bois = 400 tonnes
5,2% d'isolants = 750 tonnes
3% de moquettes = 450 tonnes

Extrapolation des tonnages

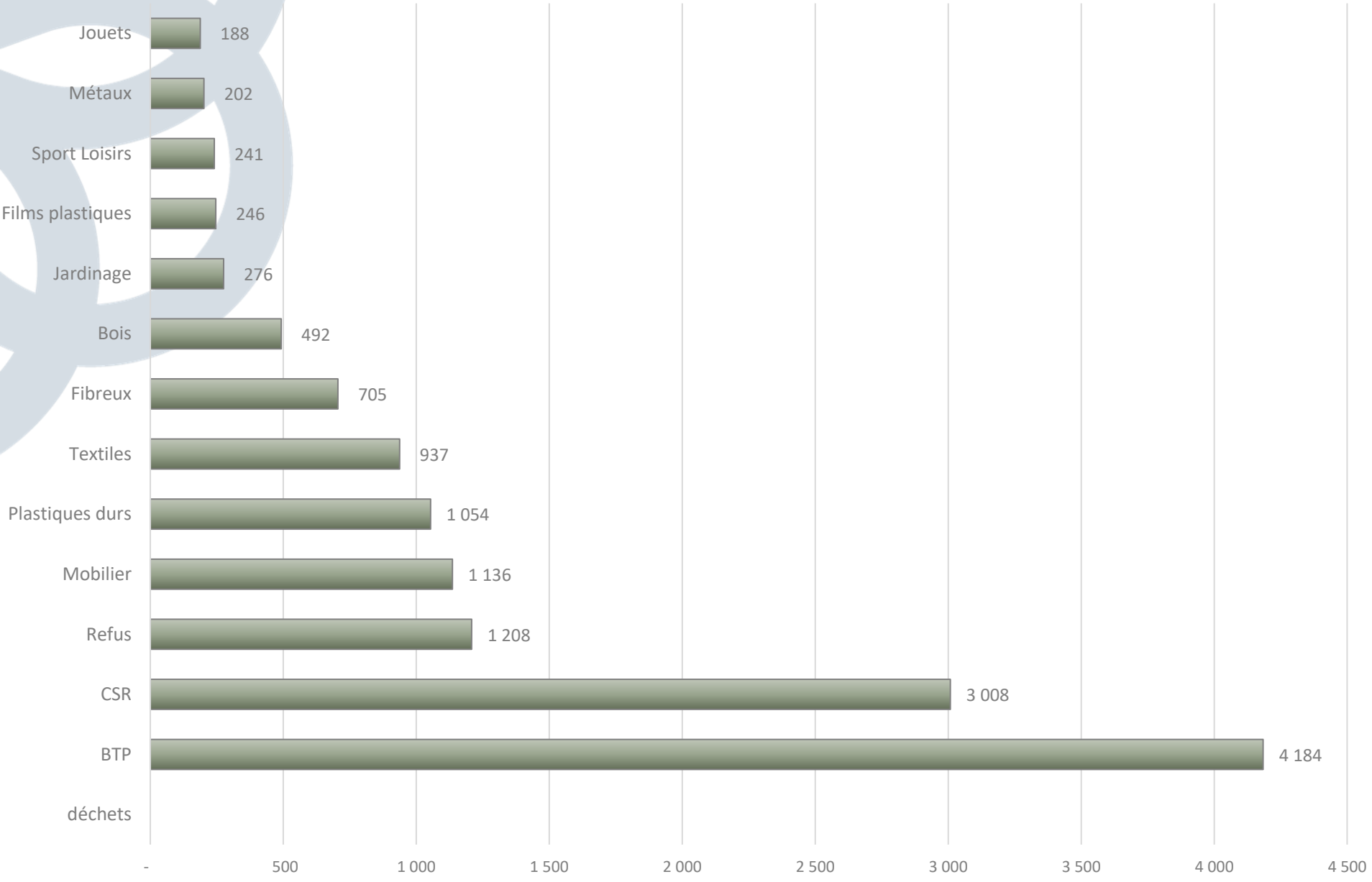

Composition des encombrants – Focus sur les plastiques durs

Répartition des plastiques caractérisés globalement

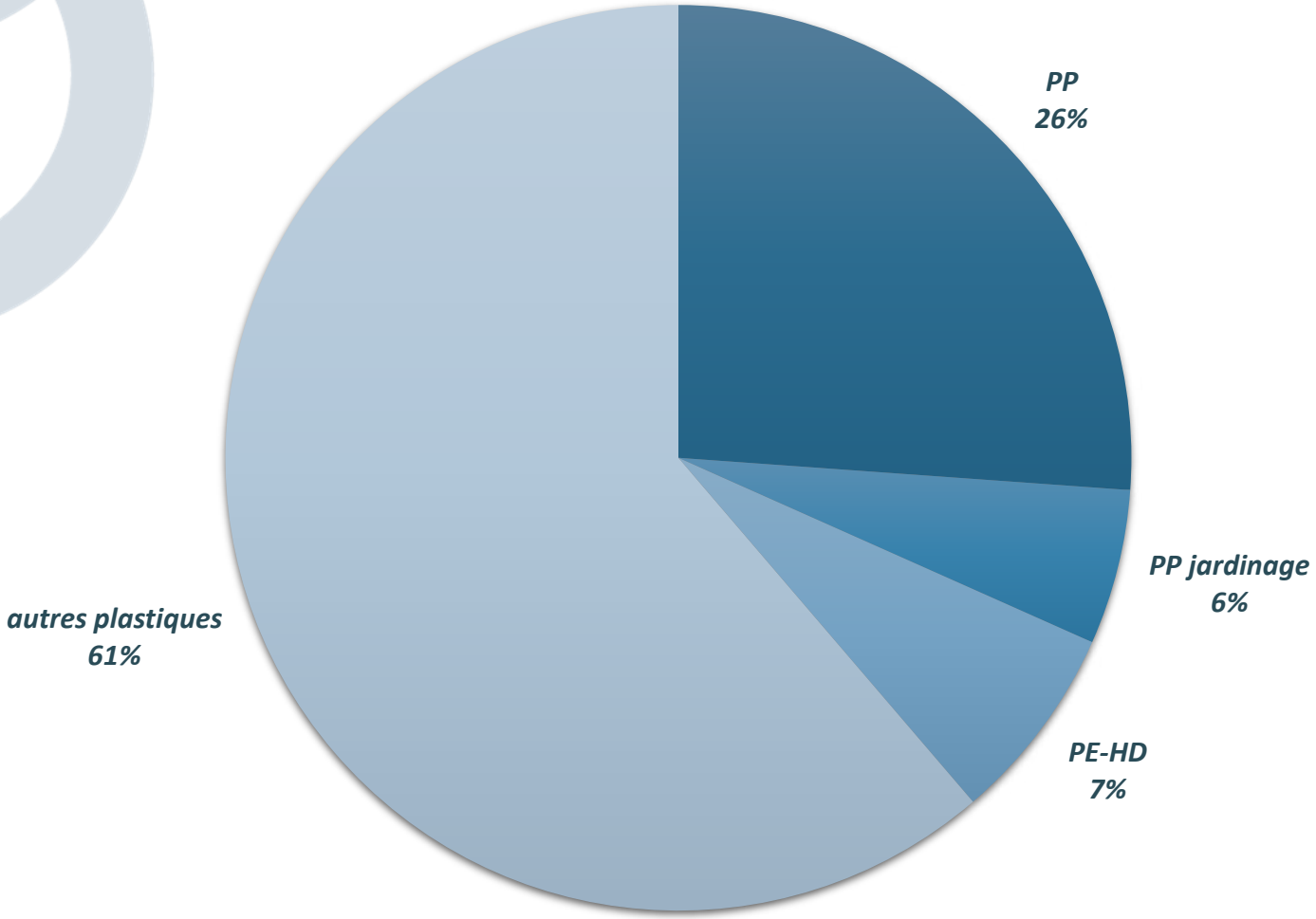

Les flux d'encombrants sous REP en 2021

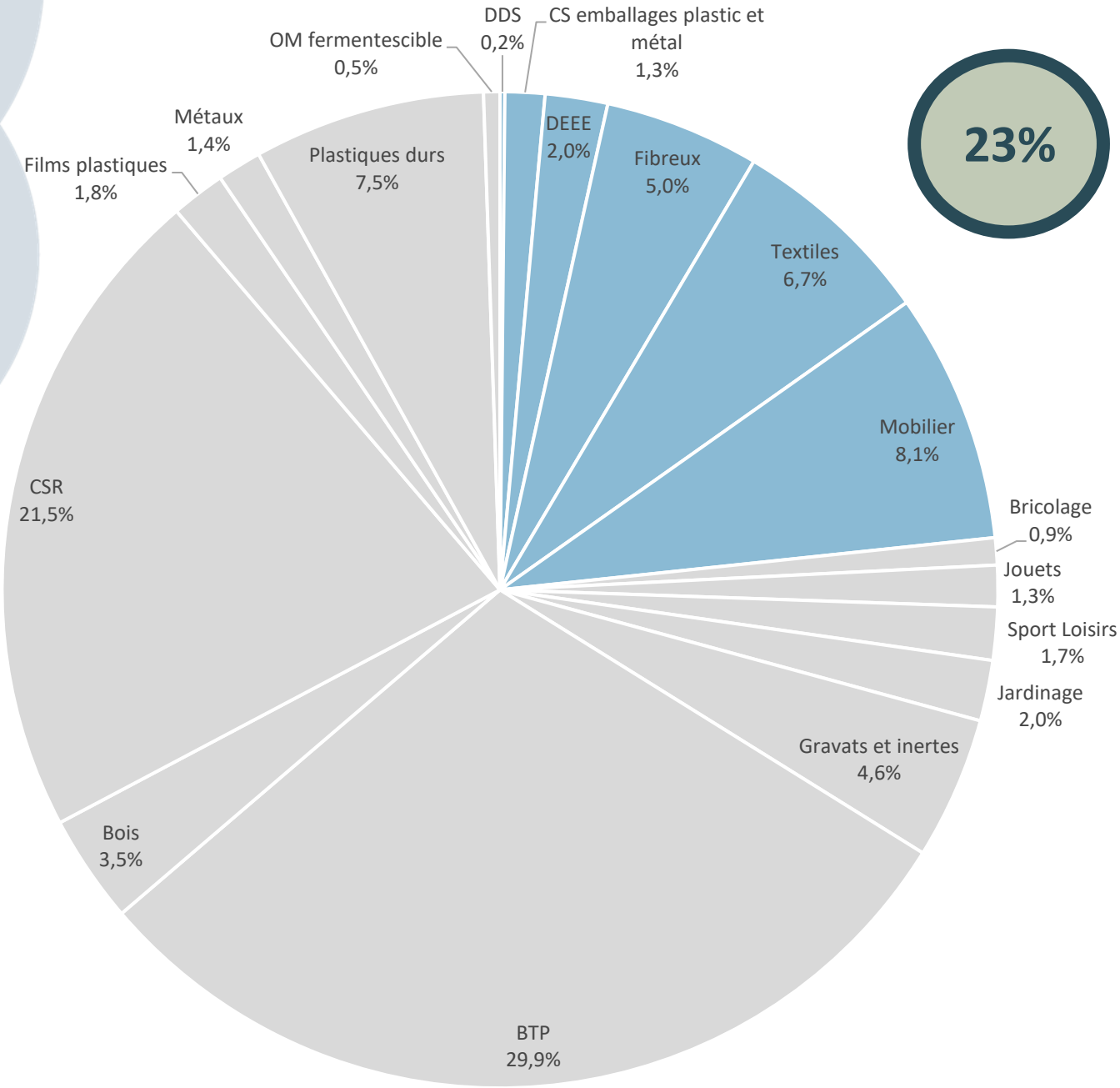

Les flux d'encombrants sous REP en 2023

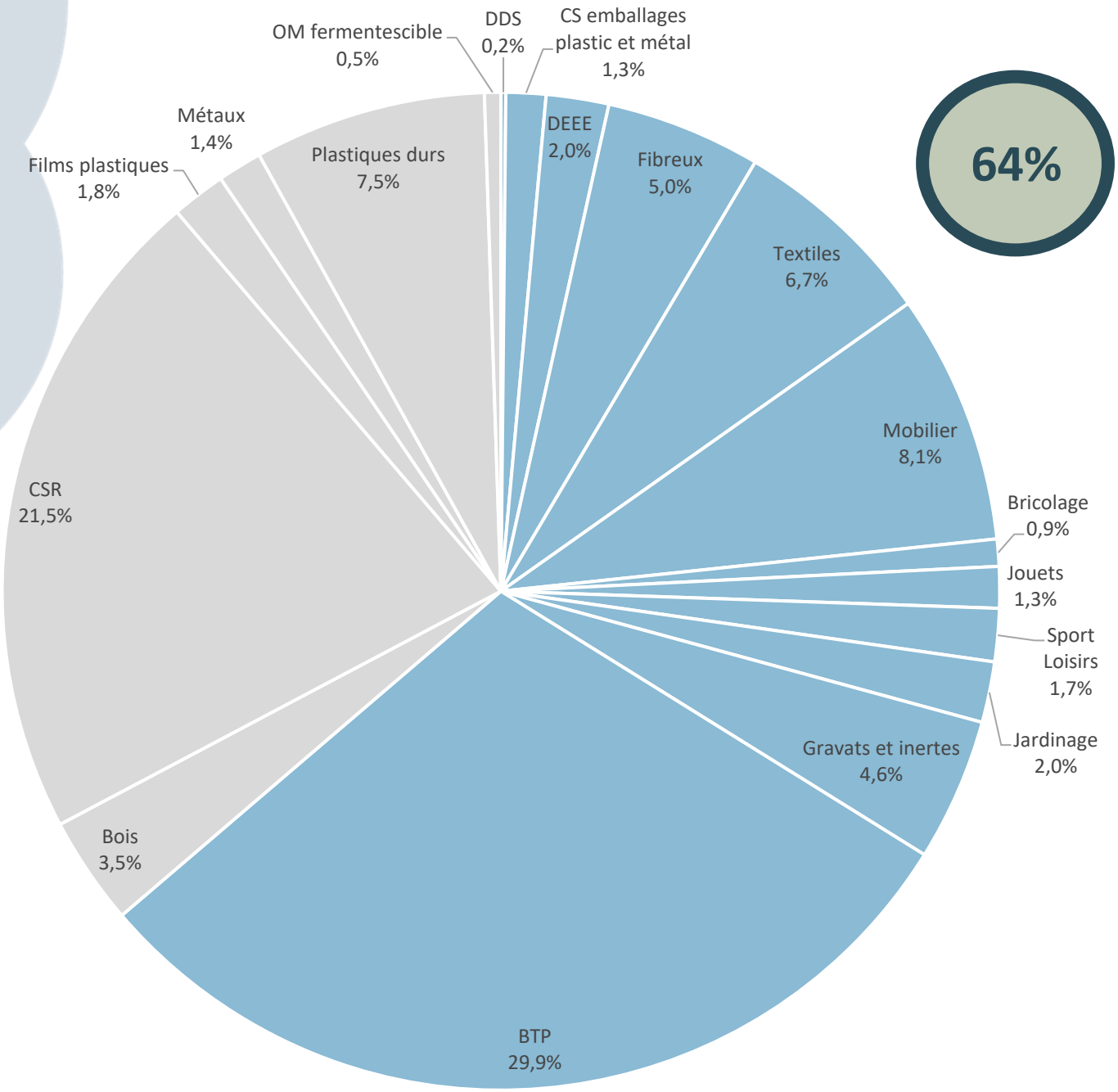

Extrapolation des flux sous REP

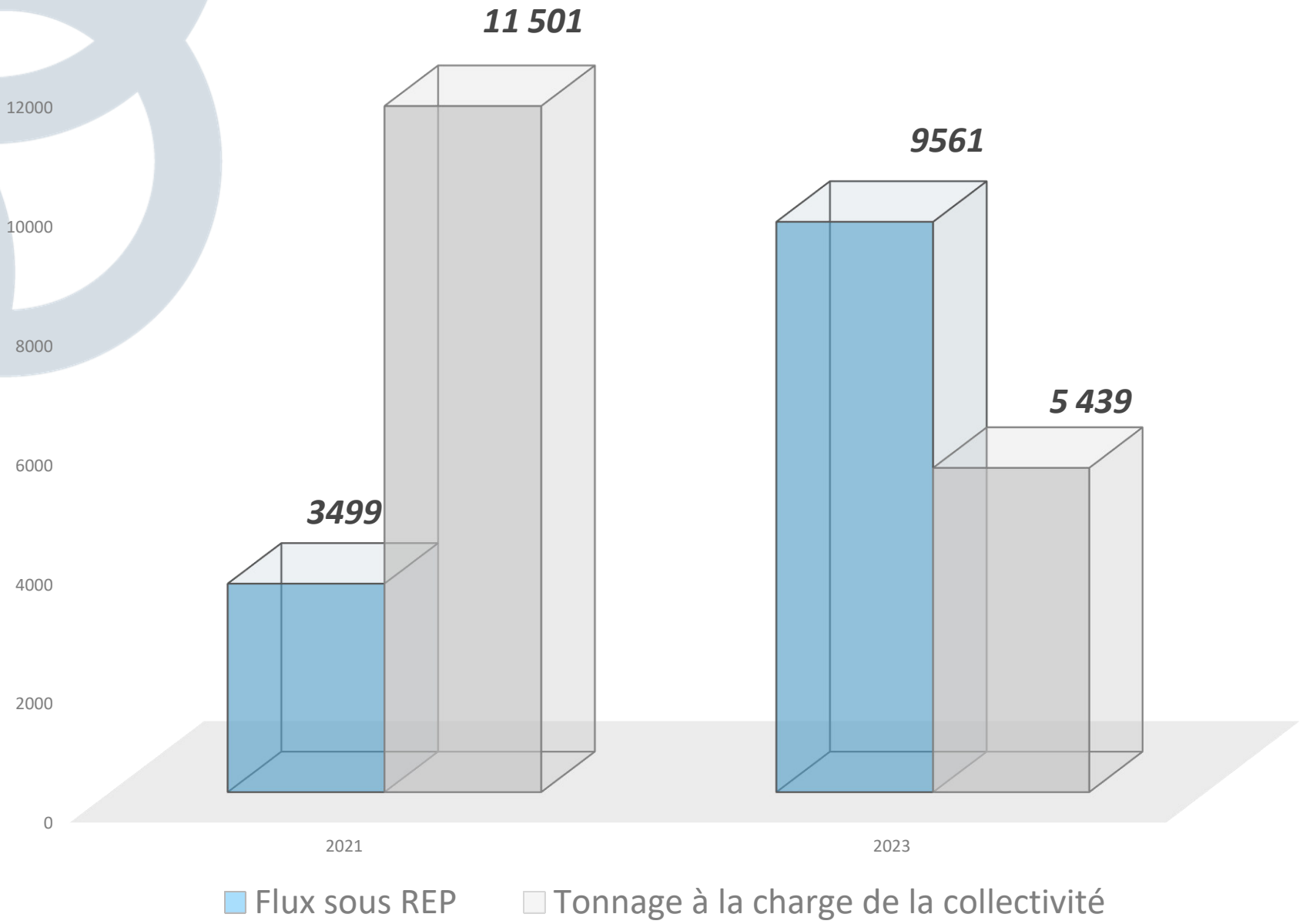

Extrapolation des flux sous REP

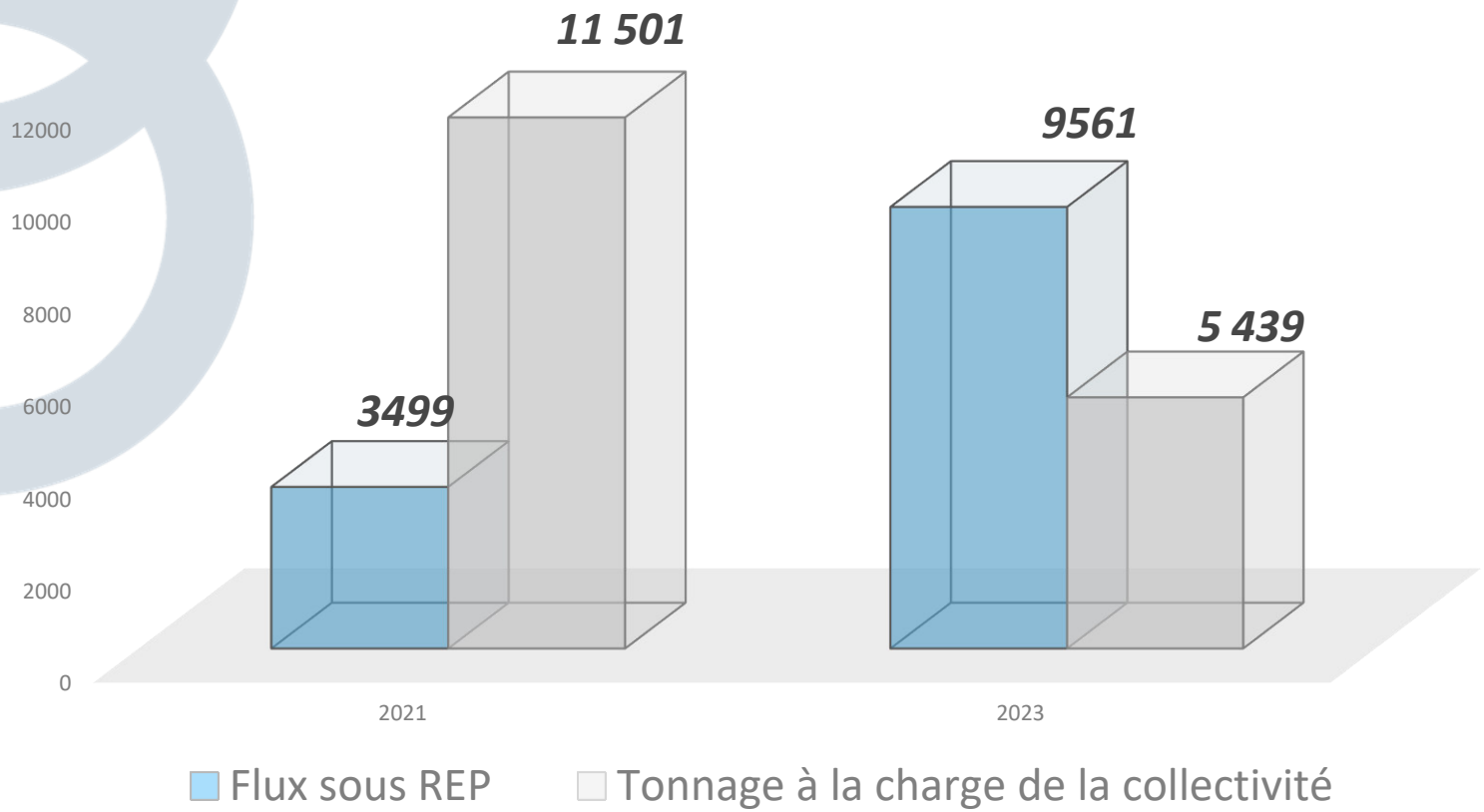

9 500 tonnes de déchets sous REP en 2023

En considérant l'exemple du Mobilier:
Après 6 années, et un dispositif complet depuis 2021 : taux de collecte = 80%

7 500 tonnes d'encombrants / 50% des encombrants de Kerval

Les erreurs de tri

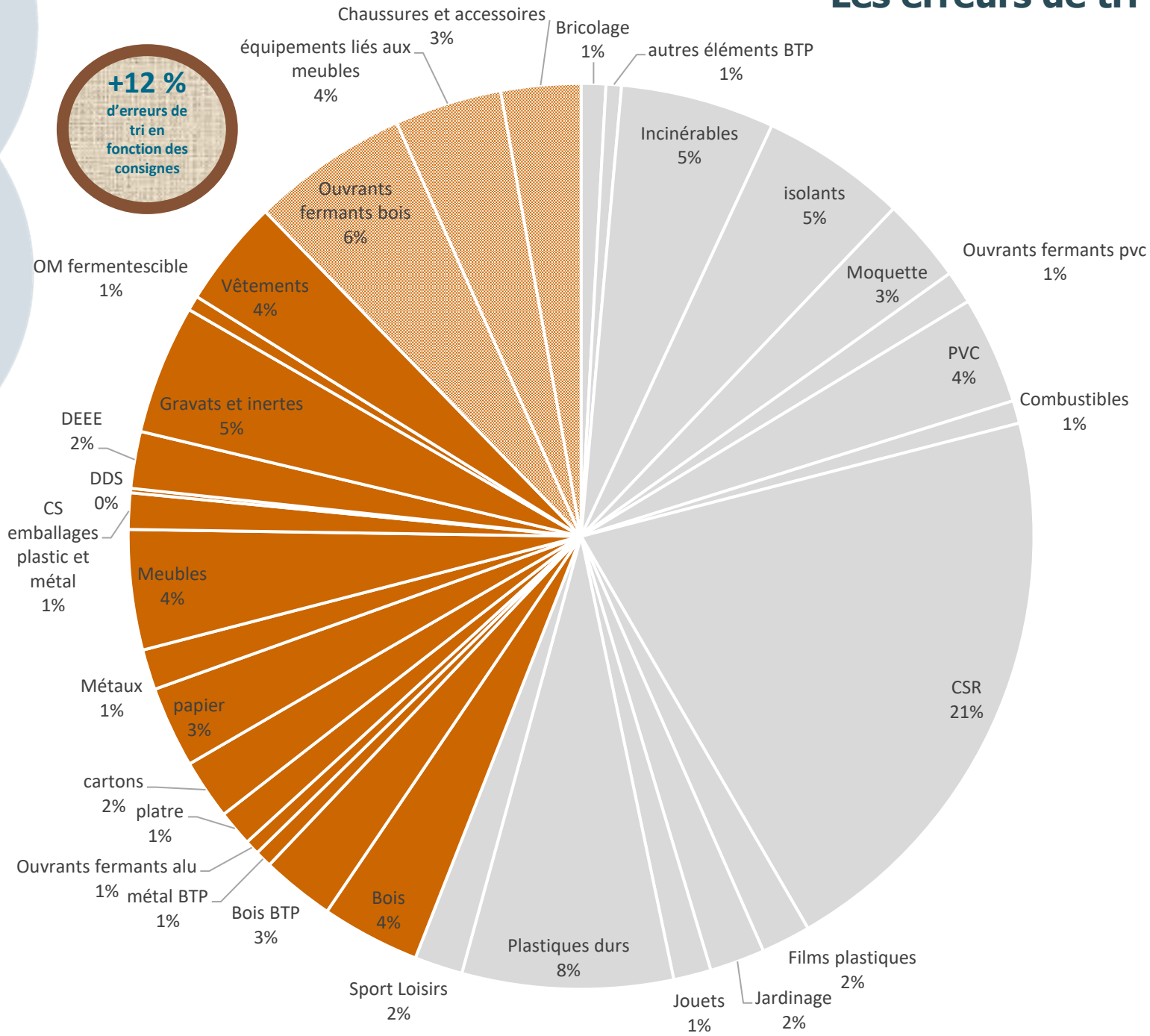

+12 % d'erreurs de tri en fonction des consignes

32 % d'erreurs de tri

Les erreurs de tri

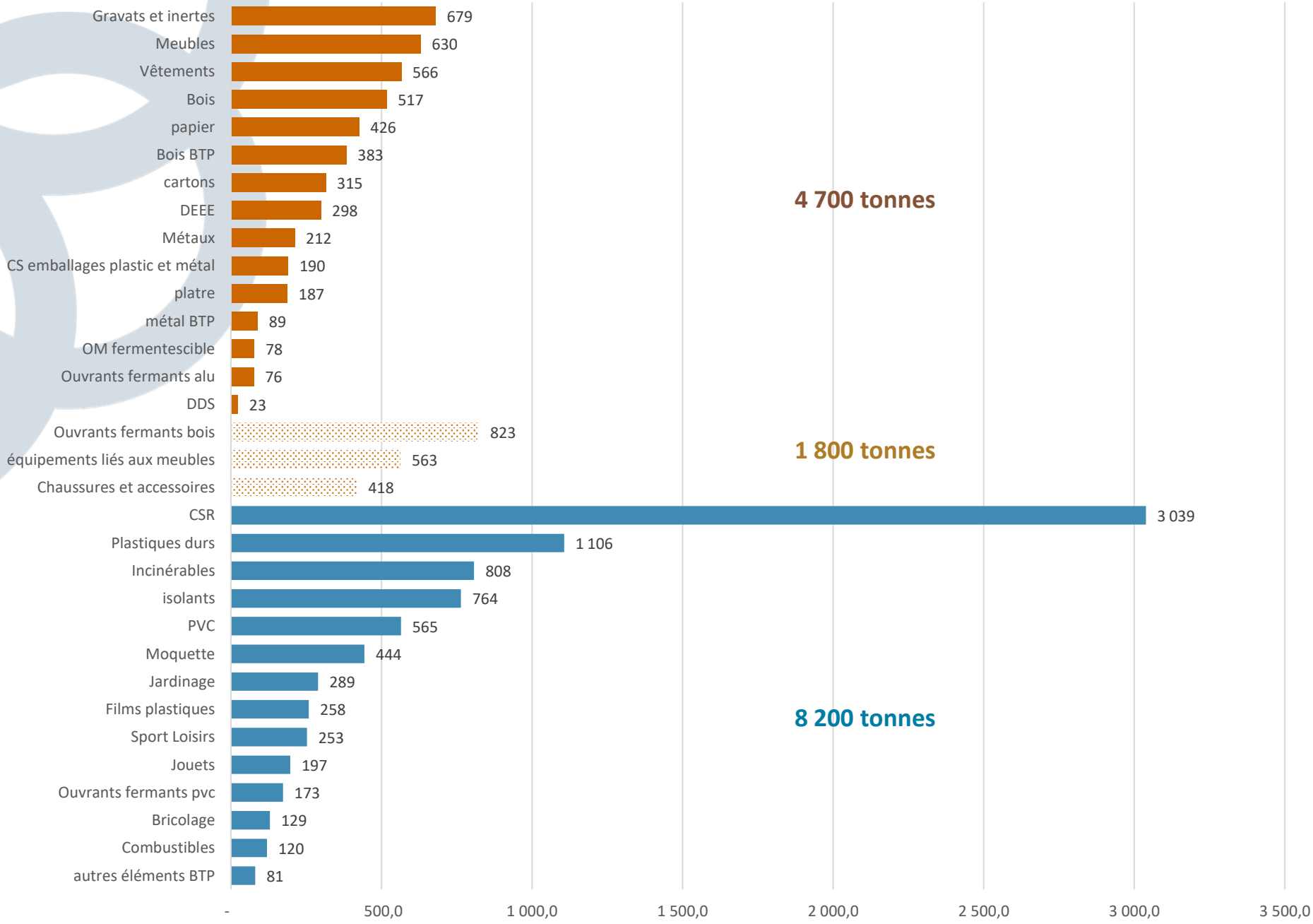

Les erreurs de tri – l'impact financier

Impact financier : de 800 000 à 1 000 000 €

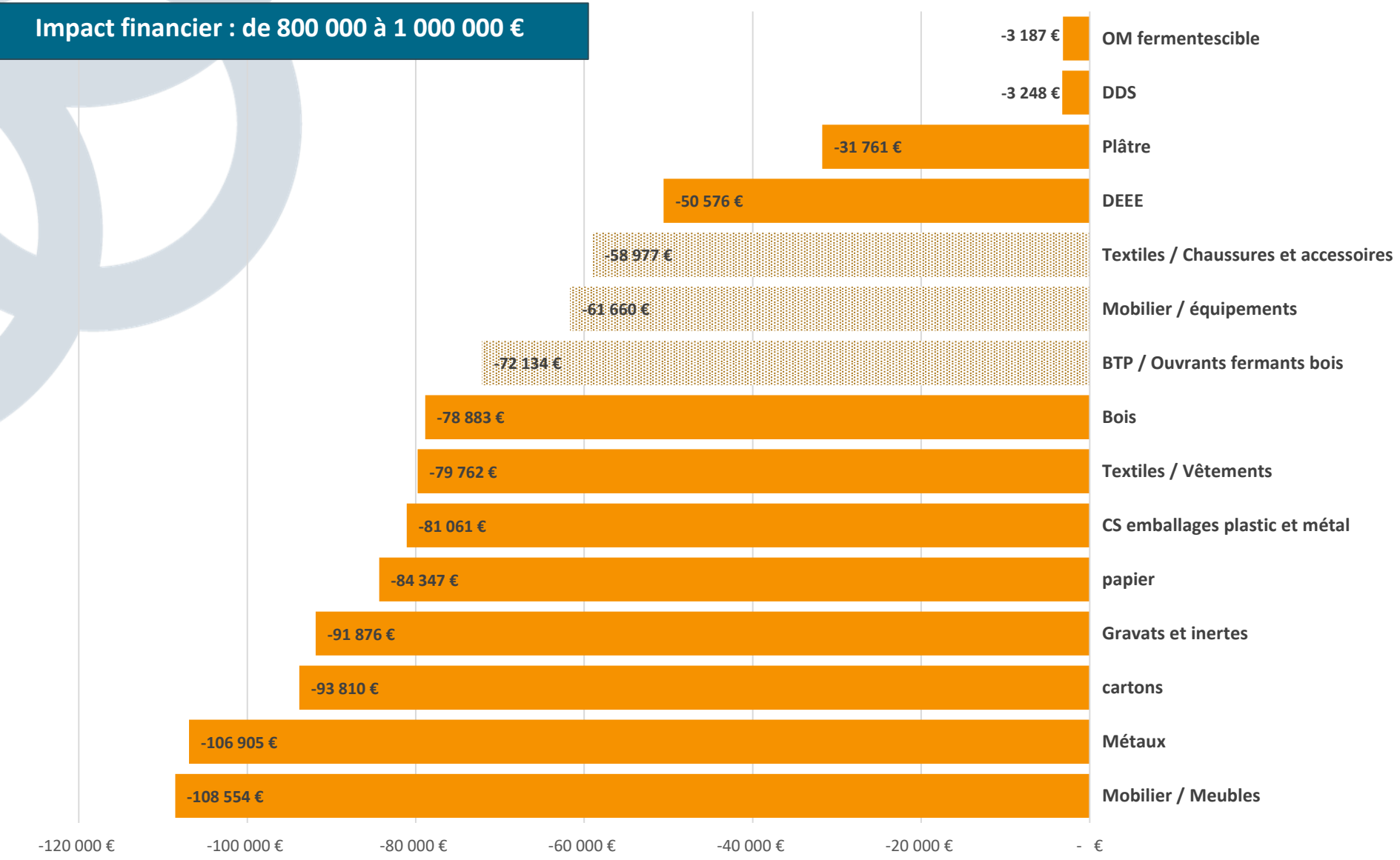

Les erreurs de tri – l'impact financier

Multiplication des flux dans l'avenir avec des consignes modifiées et parfois peu compréhensibles pour l'usager
=
Accroissement des erreurs
Complexité pour les agents avec « mise à jours fréquentes » des consignes

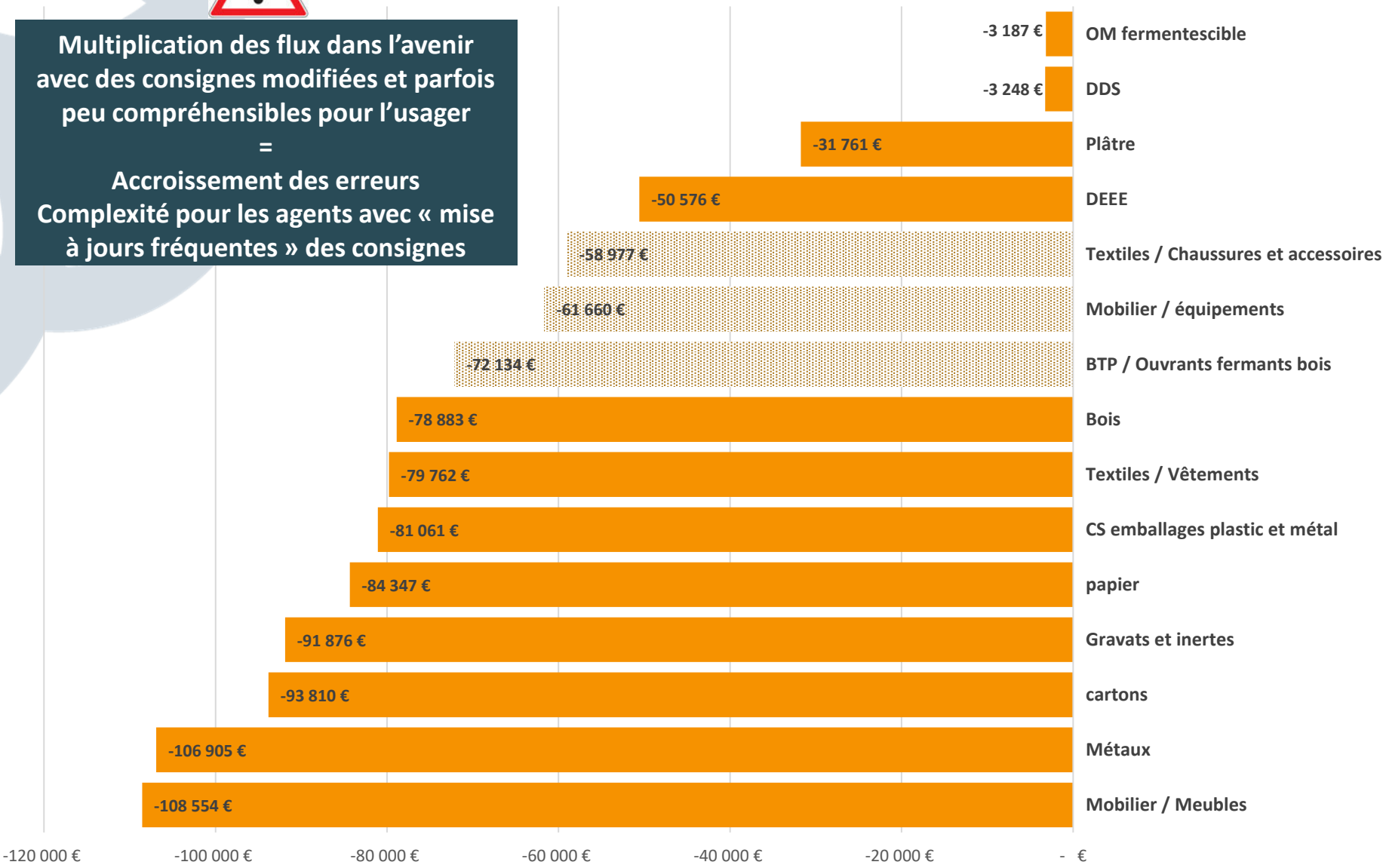

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Questions / Réponses

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5 - Propos conclusifs

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CAMPAGNE NATIONALE DE CARACTÉRISATION DES DMA SPGD 2024

MODECOM 2024

2024 : MODECOM

La campagne MODECOM 2024 s'appuie également sur les résultats de l'Enquête Collecte 2023.

Cinq objectifs majeurs :

- La mesure de l'évolution de la composition des déchets ;
- L'identification des gisements de déchets d'emballages plastiques pris en charge par le Service Public de gestion des Déchets (SPGD) ;
- L'identification des gisements ciblés par des actions de prévention et notamment le gaspillage alimentaire ou qui devraient être orientés vers la CS (ex les biodéchets) ;
- L'évaluation des potentiels de valorisation des déchets collectés ;
- La réalisation d'un inventaire le plus précis possible des quantités et flux normalement attribués aux filières REP pris en charge par le SPGD.

Présentation générale de la campagne
Calendrier prévisionnel global

			2024										2025		
			M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13
		ACTIONS	M	A	M	J	JL	A	S	O	N	D	J	F	M
Planning général de la campagne		Préparation de la campagne													
		Réalisation de la campagne													
		Rapport final													
		Fin de la campagne													
Missions de l'AMO	Suivi et gestion	1. Préparation, organisation, méthode													
		2. Planification et suivi opérationnel													
		3. Pilotage de la campagne													
	Animation	Points hebdomadaires ADEME													
		Formation (Angers)													
		COPIL ADEME/MTECT													
		Comité de suivi -COPIL + représentants													
		Comité de campagne : ADEME + AMO +MOE													
	Livrables	Rapport d'avancement													
		Rapports trimestriels													
		Rapport final													

Présentation générale de la campagne
Déroulement de la campagne

- 100 échantillons OMR (50 communes)
- 50 échantillons CS multi-matériaux
- 30 échantillons CS biodéchets
- 50 déchèteries

- Découpage de la France métropolitaine en 5 lots géographiques

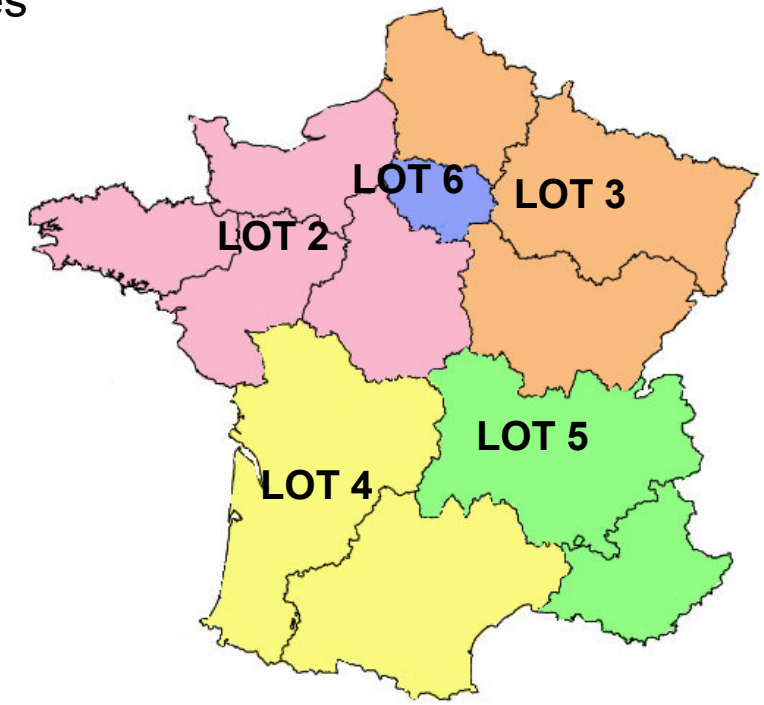

Les acteurs du MODECOM 2024

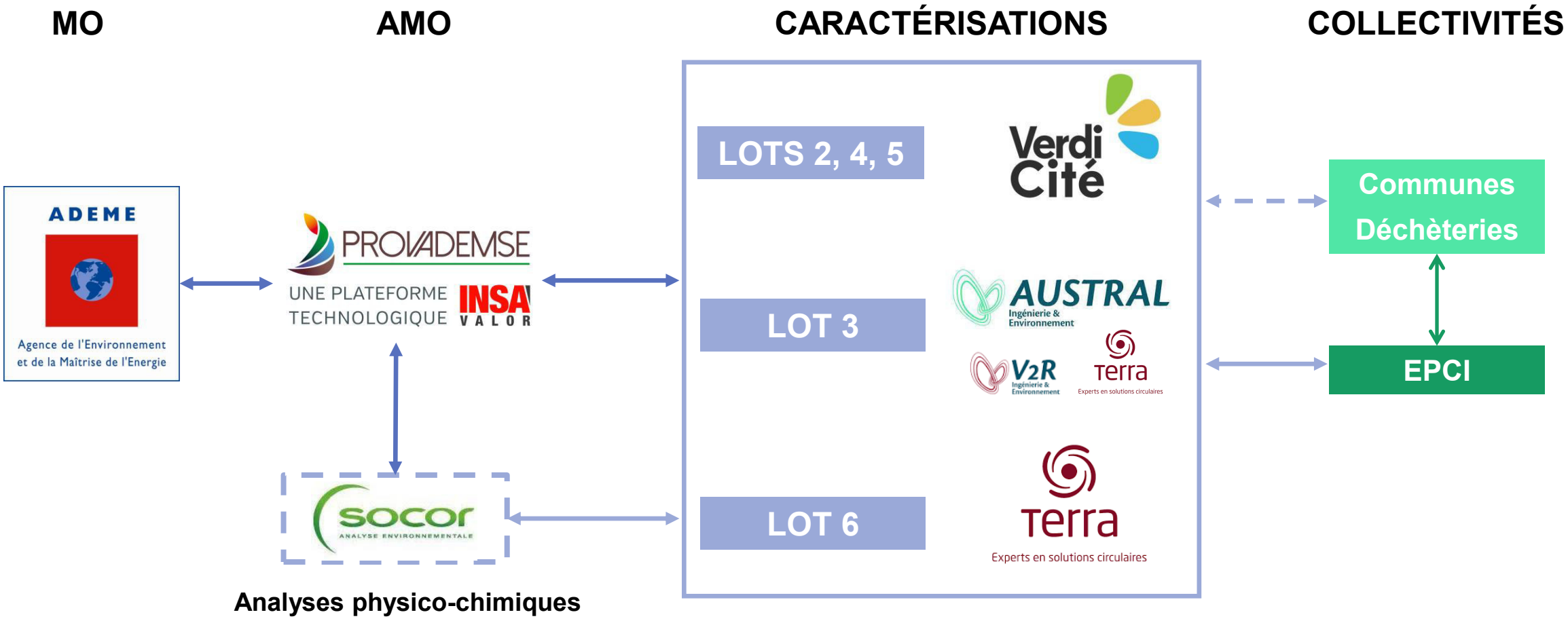

Sélection des communes et des déchèteries

Sélection des communes
Plan d'échantillonnage OMR/CS

- Variables

MODE COLLECTE OMR	% pop desservie OMR
PAP	76,2
AV	23,8

MODE COLLECTE CSM	% pop desservie CSM
PAP	68,9
AV	31,1

TYPOLOGIE HABITAT	% (pop desservie OMR + pop desservie CSM)
URBAIN	53,8
MIXTE	22,4
RURAL	11,8
TOURISTIQUE	12,0

données enquête collecte 2021

- Répartition en 16 strates

STRATES	% POPULATION	NB COMMUNES
URBAIN – OMR PAP et CSM PAP	28,2	14
URBAIN – OMR PAP et CSM AV	12,8	6
URBAIN – OMR AV et CSM PAP	8,8	4
URBAIN – OMR AV et CSM AV	4,0	2
MIXTE – OMR PAP et CSM PAP	11,8	6
MIXTE – OMR PAP et CSM AV	5,3	3
MIXTE – OMR AV et CSM PAP	3,7	2
MIXTE- OMR AV et CSM AV	1,7	1
RURAL – OMR PAP et CSM PAP	6,2	3
RURAL – OMR PAP et CSM AV	2,8	1
RURAL – OMR AV et CSM PAP	1,9	1
RURAL – OMR AV et CSM AV	0,9	1
TOURISTIQUE – OMR PAP et CSM PAP	6,3	3
TOURISTIQUE – OMR PAP et CSM AV	2,8	1
TOURISTIQUE – OMR AV et CSM PAP	2,0	1
TOURISTIQUE – OMR AV et CSM AV	0,9	1
TOTAL		50

Sélection des communes
Résultat du tirage au sort

	Nombre de communes Liste principale	Nombre de communes Liste secondaire
LOT 2	**10**	**10**
Bretagne	2	1
Centre-Val-de-Loire	2	1
Normandie	5	7
Pays de la Loire	1	1
LOT 3	**10**	**10**
Bourgogne-Franche-Comté	1	2
Grand Est	3	3
Hauts-de-France	6	5
LOT 4	**10**	**10**
Nouvelle-Aquitaine	4	8
Occitanie	6	2
LOT 5	**10**	**10**
Auvergne-Rhône-Alpes	6	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	3
LOT 6	**10**	**10**
Ile-de-France	10	10
Total général	50	50

Présentation générale de la campagne
Les différents Comités

COMITÉ	MEMBRES	RÔLE	Nb ET MODALITÉ RÉUNION
Comité de pilotage	ADEME, MTECT, AMO	Contrôle de l'avancement global de la campagne et lu respect des orientations générales Validation des décisions Arbitrages d'intérêt général.	4 réunions tous les 3 mois en visio-conférence
Comité de suivi	Comité de pilotage, représentants de collectivités locales, experts et associations de protection de l'environnement	Avis consultatif Information sur l'avancement global de la campagne et le respect des orientations générales Emission de remarques d'intérêt général	2 réunions en visio-conférence
Comité de campagne	ADEME Chefs de projet des titulaires des lots 1 à 6	Echange mensuel Déroulement de l'ensemble des campagnes réalisées dans chacun des territoires fonctionnels Affectations de moyens Eventuelles demandes de modification planning	7 réunions en visio-conférence 2 à Paris

2025 : Exploitation et annualisation du MODECOM

Pour l'exploitation : Consultation en cours

- Lancement de la consultation : septembre
- Fin de la consultation : **novembre 2024**
- Analyse des offres : **novembre – décembre 2024**
- Début du marché : **janvier 2025**
- Durée du marché : **12 mois, 1er livrable auprès de la CE en juin et 2eme en fin d'année**

Annualisation :

- Finalisation de l'étude de faisabilité (méthode et moyens) et concertation courant 1er semestre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CAMPAGNES DE CARACTERISATION EN DECHETERIE PUBLIQUE et MODECOM annualisées

Cadre actuel et réflexion sur l'organisation

Différentes campagnes / différents objectifs

	Campagnes EO			MODECOM ADEME		Campagnes CL	
Objectifs	Définition de taux conventionnels	Équilibrage entre les EO	Estimation du gisement	Politique nationale	Reporting européen	Politique locale de gestion	Conformité décret 2022-1199
Besoin	Obligatoire	Nécessaire	Facultatif	Nécessaire	Obligatoire	Facultatif	Obligatoire (a minima visuel)
Périmètre	Bennes matériaux (bennes TV limitées)	Bennes matériaux et opérationnelles (bennes TV limitées)	Bennes matériaux (dont nombreuses bennes TV)	Bennes matériaux (dont nombreuses bennes TV)	Bennes matériaux (dont nombreuses bennes TV) et opérationnelles	Périmètre variable (souvent la benne TV)	Déchets ultimes (bennes TV non incinérables)

Objectifs proches

Fréquence

Annuelle pour taux conventionnels et équilibrage

Campagne 2024 en cours > demande du MTECT d'annualiser les données (en cours réflexion – impact sur méthodo)

Objectifs et périmètres des caractérisations

	Filières									ADEME (modecom)
	EA	PMCB	JOUETS	ASL	ABJ	EMBM-PAP	EEE	PCHIM	TLC	
Objectifs de campagne										
Evaluation de la part des déchets sous REP	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Equilibrage entre Eos / connaissance produits	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Reportings européens										x
Périmètre flux déchets										
Tout-venant	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bois	x	x	x	x	x					x
Métaux	x	x	x	x	x		x	x		x
Plastiques	x	x	x	x	x	x		x		x
Gravat		x			x					
Carton						x				
Bennes opé. avec mélange de matériaux	x	x	x		x	x				x
Bennes opé. matériaux multirep	x	x	x		x					
Fréquence										
Fréquence des campagnes	**Annuelle**					**3 ans**				*Annualisée ?*

X : Objectifs et flux de déchets pour lesquels les caractérisations sont imposées

X : Objectifs et flux de déchets pour lesquels les caractérisations sont au choix des acteurs

Objectifs et périmètres des caractérisations

Des scénarios d’organisation : réflexion à mener en 2025 pour annualiser et se coordonner avec les EO / Les collectivités / les fédérations professionnelles

Annualisée ?

Merci de votre attention

Contacts :

Jean-Christophe POUET : Chef du service de coordination, d'évaluation et de valorisation

jean-christophe.pouet@ademe.fr

Les mots de la fin

Merci aux intervenants et à tous les participants !

A venir :

- Un questionnaire de satisfaction en fin de journée, vos retours nous seront très utiles ☺
- Le replay et les supports sous huitaine

Des projets de RED pour 2025 :

- RED#14 : Les coûts des déchets en mars
- RED#15 : Comment l'observatoire peut accompagner les acteurs de son territoire ? en juin
- RED#16 : Le réemploi à l'automne

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Merci de votre attention